



*L'équipe municipale vous souhaite de
belles fêtes de fin d'année et
vous adresse ses meilleurs vœux pour la
nouvelle année.*

*Joyeux Noël et prenez soin de vous...
Bonne et Heureuse Année 2023!*

Sommaire

Edito du Maire

1. Sachons nous unir pour relever les défis d'aujourd'hui !

Actualités

3. Illuminations de Noël et consommation d'énergie
5. Eclairage public
6. CCSL : fermé pour cause d'incendie criminel
9. Cérémonie du 11 novembre 2022
10. Rénovation du CMS et extension de la forêt
24. La chasse à Serre les Sapins
26. Recrutement d'agents techniques

Aménagement

27. Carrefour rue des Epenottes/rue de la Rivière
29. PLUI intercommunal

Communiqués

57. Défi jeunes PLUI
60. Consommer local
61. Amicale des donneurs de sang bénévoles
62. Protection des compteurs d'eau contre le gel
63. Sybert : Promotion des couches lavables
64. Sécheresse et désordres
65. Rappels
66. Besoin d'un rendez-vous avec un élu
67. Informations pratiques

Sachons nous unir pour relever les défis d'aujourd'hui !

Ce bulletin de décembre, le quatrième de l'année, est évidemment, celui des vœux que nous voulons tous remplis de promesses de jours meilleurs et de progrès pour tous.

Mais ces aspirations que nous partageons, nous devons sans cesse les replacer dans le contexte général national et international... Ce qui nous rappelle souvent notre chance immense de vivre sous un climat tempéré, dans un pays en paix où règne la démocratie, et où nous bénéficions -comparativement à beaucoup d'autres- d'un niveau de vie élevé.

Au regard de ces considérations, je reprends ici, en ouverture de ce bulletin, les éléments de conclusion du propos que j'ai tenu devant le monument aux morts le 11 novembre dernier.

Ainsi, après avoir résumé les caractéristiques du premier conflit mondial que fut la guerre de 14/18, après en avoir souligné les horreurs humaines, et après avoir rendu hommage à celles et ceux qui ont vécu ce drame dont beaucoup trop en sont morts, j'ai tenu à nous inviter tous, solidairement, à identifier et à relever les défis d'aujourd'hui... défis qui sont ceux des temps actuels qui ont débuté au lendemain de la Grande Guerre.

La Paix de Versailles, signée le 28 juin 1919, ne sera en effet qu'une trêve de 20 ans !

En 1939, c'est un nouveau conflit qui conduira à l'occupation de la France et à de nouvelles abominations jusqu'en mai 1945 !

Et la paix que nous connaissons depuis résulte de la patiente construction de nouvelles relations entre les Etats et les peuples.

A cet égard, quelle dette avons-nous tous envers l'Union Européenne dont nous ne soulignons que trop exclusivement les défauts !!!...

Et, confrontés aux problèmes du 21ème siècle, qui sont pour certains considérables, souvenons-nous de ce qu'a été la vie et le sacrifice des générations qui ont connu 1914/1918 dans leur chair et dans leur cœur.

Saluons respectueusement leur mémoire, la mémoire de ceux qui ont payé le prix fort, et essayons de nous en montrer dignes...

... et forts des enseignements du passé, sachons -sans aucun esprit partisan, et dans le respect des sensibilités de chacun- **sachons identifier les vrais défis et les relever avec responsabilité et clairvoyance :**

 **Le défi de la paix !** certes, la planète hélas, connaît des conflits de manière quasi-permanente.

Mais depuis février, la guerre fait rage en Europe, guerre d'agression de la Russie sur l'Ukraine pour restaurer par la force un empire perdu !

Comment va évoluer ce conflit qui peut dégénérer à tout moment ?

Qui soutiendra durablement l'Ukraine et les ukrainiens qui sont aidés par l'Europe, certes, mais d'abord par les Etats Unis ?

Saurons-nous durablement être solidaires de l'Ukraine alors que nous ne subissons encore, et assumons, que des conséquences concrètes très limitées objectivement ?

Bref, saurons-nous tenir et être à la hauteur aux côtés des ukrainiens agressés et massacrés ?... alors même que face à

l'hégémonie c'est là-bas que se joue le destin de la paix en Europe.

Après le défi de la paix, le défi de la démocratie.

Démocratie qui a fait des progrès considérables sur la planète, mais qui est menacée quasiment partout par les sectarismes, les intégrismes, les populismes, les nationalismes sous toutes les formes et cela de l'Europe aux Etats Unis et en Amérique du Sud ! le respect de l'autre et la tolérance étant bousculés par des sectarismes déviants, et par l'ignorance croissante que diffusent partout les réseaux qui sont tout sauf sociaux !

Le défi du climat et de la transition énergétique

qui nous imposent de changer de comportements, de pratiques, de modes de consommation, et cela de toute urgence pour que notre planète reste viable.

A cela s'ajoute le défi des migrations

que nous devons savoir accueillir de manière maîtrisée et organisée.

Ce phénomène étant appelé à croître considérablement avec les réfugiés de la famine et de la montée des eaux qui s'ajoutent aux réfugiés de la guerre et du totalitarisme... (L'élévation du niveau des mers va expulser prochainement plus de 700 millions d'êtres humains !)

Sachons les accueillir dans les pays plus nantis... et sachons contribuer autant que possible à régler les problèmes chez eux.

Le défi de la sécurité sur la planète

qui exige des moyens militaires renforcés et modernisés.

Et le défi technologique, industriel, scientifique et économique...

Car quelque Etat très puissant et peu démocratique menace d'imposer son pouvoir totalitaire à la planète entière, défi que nous ne pourrons relever qu'au niveau de l'Europe à laquelle nous avons la chance d'appartenir.

Autant de défis auxquels s'ajoutent tous les défis de notre pays

qu'il s'agisse des finances publiques dans un très mauvais état, de la santé, de l'éducation, etc...

Oui la liste des défis auxquels nous devons faire face est longue ; oui les premiers sont d'importance vitale ! Mais ce sont nos défis d'aujourd'hui à relever pour que vive la planète, pour éviter le déclin de notre pays, et pour dissiper de réelles causes de nouveaux conflits en même temps que nous devons « éteindre » ceux qui ont cours.

Sachons le faire tout simplement, par de là nos différences d'opinions, mais dans notre intérêt à tous et dans l'intérêt des jeunes générations. C'est cela être dignes de la mémoire de ceux que nous honorons aujourd'hui (le 11 novembre).

Mobilisons-nous, unissons-nous pour relever ces défis !

Faisons-le dignement et en responsabilité, dans la liberté, l'égalité et la fraternité de notre République qui nous rassemble tous.

Gabriel BAULIEU
Maire

Illuminations de Noël et consommation d'énergie

Avec la flambée des prix de l'énergie, s'il faut redoubler de vigilance et d'initiatives pour en consommer moins, on voit aussi se répandre des opérations de communication qui émanent souvent de ceux qui ont été particulièrement négligents, et qui visent à faire dans le spectaculaire (plus que dans l'efficace) notamment - ces temps-ci - en fustigeant toutes les illuminations de fin d'année – Point de situation...

La question de l'énergie est centrale dans nos sociétés modernes et développées. Tout, ou presque, dans notre vie quotidienne « contient » de l'énergie !

Plus récemment, on a pris conscience des nuisances résultant de l'utilisation des énergies dites fossiles qui imposent de nous convertir le plus rapidement possible à la production et à la consommation d'énergies renouvelables.

Et, depuis quelques mois, la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine a contribué à désorganiser les marchés, à raréfier certaines ressources, à susciter un vent de panique, et à ouvrir la voie à moult spéculations... Résultat, les prix flambent (sans mauvais jeux de mots) et les risques de pénurie apparaissent !

Nous sommes par conséquent, tous appelés à participer à une réaction collective et civique visant à faire rapidement baisser nos consommations d'énergie. C'est donc à un réflexe salutaire que nous sommes invités... les plus anciens se rappelant de consignes comparables suite au « choc pétrolier » de 1973 !

Il y a 50 ans ! Pas sûr que depuis, nous ayons fait tout ce qu'il fallait pour réduire

considérablement notre consommation, ... dès lors que les prix du pétrole étaient revenus à un niveau bas.



Economiser l'énergie et la rendre moins polluante, c'est une urgente nécessité fondamentale pour le destin de l'humanité !

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette question est posée.

La COP annuelle récemment réunie en Égypte portait le n° 27 ! C'est dire !...

Ainsi, depuis bientôt trente ans les États, les entreprises et les services, et tous les habitants de la planète (ceux qui surconsomment dont nous sommes) doivent réduire leur consommation d'énergie, et doivent surtout faire évoluer leur consommation vers des sources d'énergie décarbonées, et - de préférence – renouvelables.

A Serre les Sapins, comme ailleurs, le mouvement est en marche, par choix et/ou par contrainte. Il n'est qu'à voir par exemple les évolutions des systèmes de chauffage dans les constructions neuves où on complète une isolation considérablement renforcée par des dispositifs innovants avec notamment des pompes à chaleur souvent réversibles.

Au sein de la Commune, voilà des années que par touches successives nous modifions les choses en profondeur pour consommer moins, et pour consommer mieux en énergie : application de nouvelles normes dans toutes les extensions des bâtiments communaux, rénovation profonde et renforcement de l'isolation du CMS, reconstruction totale aux normes Effilogis de la MMV, changement de chaudière au groupe scolaire et mise en œuvre

d'une programmation renforcée, pose de panneaux photovoltaïques sur l'École, etc...

Avec tout cela, évidemment, nous devons veiller – autant que faire se peut – au respect des températures recommandées.

L'éclairage public... et les illuminations des fêtes de fin d'année

Certains focalisent ces temps-ci sur les illuminations de fin d'année... en réalité un épiphénomène dans le cadre de l'éclairage public.

Ainsi, sans rien négliger du coût énergétique des illuminations de fin d'année, c'est d'abord de l'éclairage public qu'il faut se soucier.

A cet égard, à Serre les Sapins (comme dans d'autres communes d'ailleurs), nous avons d'abord procédé à une sécurisation et à une rénovation de tous les systèmes défectueux et/ou énergivores en 2013, 2015 et 2016.

Depuis septembre 2016, nous pratiquons l'extinction de l'éclairage public de 23H00 à 4H30.

Et, depuis 2019, dans le cadre de Grand Besançon Métropole qui assure notamment la compétence éclairage public, nous remplaçons progressivement les anciennes lampes par des

lampes « LED », ce qui est fait sur environ la moitié des points lumineux.

Dans le même esprit, sans rupture brutale à fin de communication, les illuminations de fin d'année à Serre les Sapins ne sont pas supprimées, mais réduites (alors que notre pratique antérieure était déjà délibérément modeste !...), toutes les guirlandes et motifs n'utiliseront que des dispositifs de type « LED », et - évidemment - comme c'était déjà le cas – ces illuminations seront en extinction totale de 23H00 à 4H30 !

Voilà en résumé, l'approche énergétique de notre commune, approche qui exprime une volonté durable de réduire notre consommation de manière globale et irréversible.

Et c'est dans cette politique globale de sobriété énergétique que trouvent leur place les illuminations de fin d'année que nous avons voulues tout à la fois festives et sobres, c'est à dire responsables !

Et, dans le même temps, hâtons-nous à la mise en œuvre de notre plan photovoltaïque communal.

Gabriel BAULIEU - Véronique GENTILE
Julien CUENOT -Philippe LECLERC
Kévin ALAVOINE
Elus municipaux

Eclairage public

Dans le cadre du renouvellement du plan d'amélioration de l'éclairage public mis en place par Grand Besançon Métropole.

La commune de Serre-Les-Sapins a fait l'objet d'une nouvelle vague de remplacement de candélabres par des modèles équipés de LED moins énergivores.

Le chantier a été confié par Grand Besançon Métropole à l'entreprise SOBECA.

Au dernier trimestre 2022, les candélabres des rues suivantes ont été remplacés :

- Allée piétonne devant l'école
- Rue des Vociels (en partie)
- Rue des Grands Champs (en partie)
- Rue des Pervenches
- Rue des Primevères
- Rue des Véroniques



Des techniciens interviendront afin d'effectuer d'éventuels réglages.

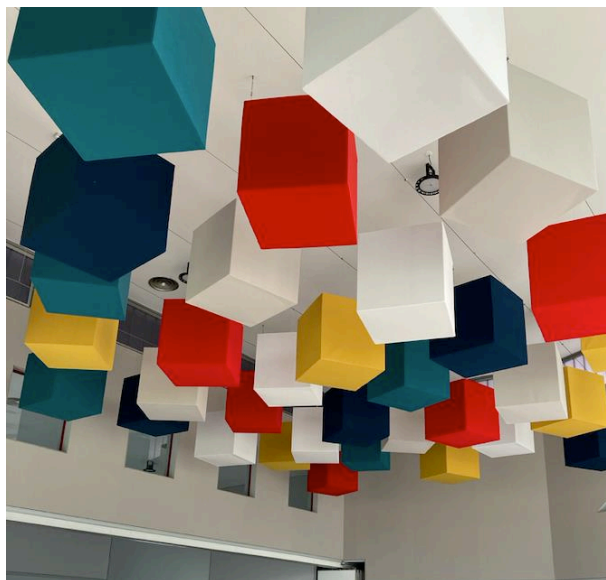
Pour information, après travaux, la commune sera dotée de plus de 50 % de son éclairage public en LED.

Julien CUENOT
Conseiller municipal
Chargé de l'éclairage public et festif

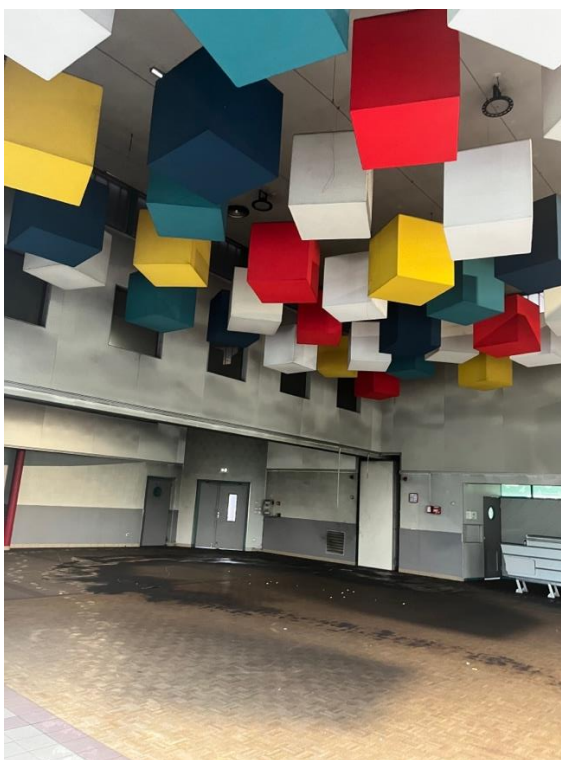
CCSL : fermé pour cause d'incendie criminel !

Depuis le 4 octobre dernier, la bibliothèque et le CCSL sont fermés par arrêté municipal, suite à l'incendie criminel qui, sans faire de victime heureusement, a rendu inutilisables les locaux.

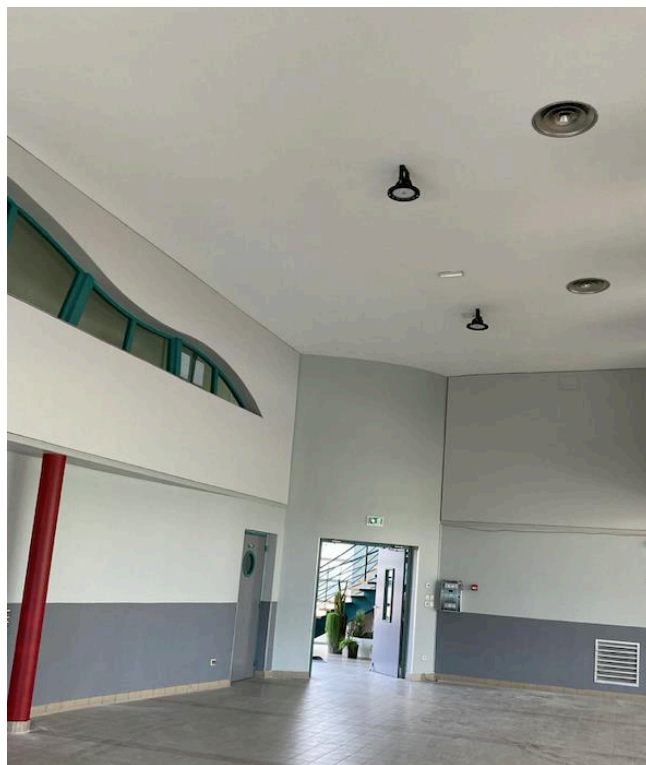
Ces quelques photos vous donnent une idée des dégâts occasionnés essentiellement par le dégagement des fumées pour ce qui concerne les murs et le plafond ainsi que les cubes, dispositif d'insonorisation qui a été réalisé en...2021 !



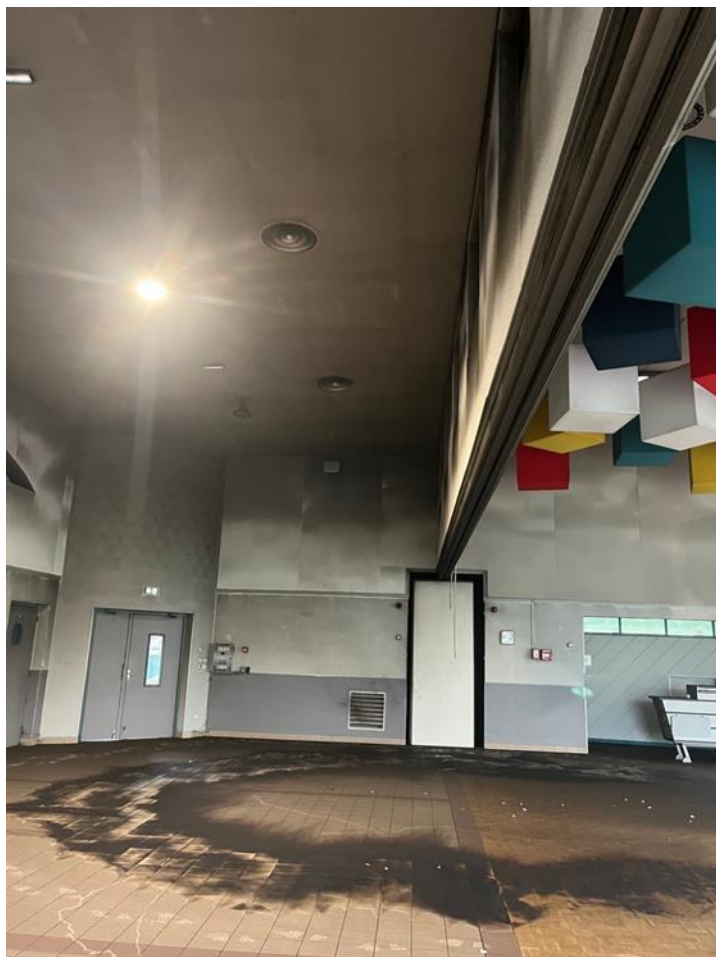
Avant le sinistre et...



...après le sinistre !



Avant le sinistre et...



...après le sinistre !

Les nombreuses activités ont été déplacées au Dojo, quand cela était possible, et grâce à la mairie de Franois, à la salle des Associations.

Le bureau de l'Association La Clé a trouvé « refuge » au premier étage de la mairie de Serre les Sapins, accessible par une entrée indépendante située à l'arrière du bâtiment.

L'enquête de gendarmerie se poursuit.

Une décontamination totale des locaux est en cours par une société spécialisée, y compris à l'étage.

Grâce à cette intervention rapide et efficace, la bibliothèque a pu réouvrir le Jeudi 1^{er} décembre et l'Association la Clé pourra réintégrer son bureau et sa salle de réunion !

Reste à régler le problème internet qui ne fonctionne plus à la bibliothèque !

Le sol de la salle principale étant à refaire totalement, un diagnostic amiante est réalisé avant la dépose du carrelage et du parquet.

Les experts, quant à eux, sont déjà à pieds d'œuvre !

Nous devons désormais désigner un Maître d'œuvre afin de pouvoir débiter le processus de marché et pouvoir réaliser au plus vite les travaux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans un prochain bulletin des avancées sur ce dossier.

Valérie BRIOT
Présidente SIVOM Franois – Serre les Sapins

Cérémonie du 11 novembre 2022

Par un vendredi matin sans pluie, nous nous sommes réunis pour la traditionnelle cérémonie du 11 novembre. Une centaine d'habitants étaient présents. Chaque année, cette commémoration permet de conserver et de transmettre le souvenir de ces soldats « Morts pour la France » durant les conflits passés. Onze noms de serri-sapinois sont inscrits sur le monument aux morts du village, dix ont donné leur vie durant la première guerre mondiale et un en Indochine.

Après le discours de monsieur le Maire et la lecture de la lettre du ministre de la défense, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

Vint ensuite l'appel des morts, la sonnerie aux morts et une minute de silence. L'assemblée a ensuite chanté à « capella » la Marseillaise.

Pour clôturer cette belle cérémonie, quatre musiciens de la classe de CM2, trois saxophones et un trompette, ont joué l'hymne européen. Ces jeunes artistes apprennent à jouer d'un instrument dans le cadre du programme « Orchestre à l'école ». Les classes de CM1 et CM2 s'investissent dans ce programme avec le concours de l'EMICA (Ecole de Musique Intercommunale d'Audeux) et de son directeur, Laurent SILVANT.

Cette matinée s'est terminée par un moment de convivialité en mairie.

Merci à tous, organisateurs et participants d'avoir répondu présents, donnons-nous rendez-vous l'année prochaine.

Les musiciens

VOUILLON DETOUILLOON Kiara,
GAIFFE Ethan, BOUCHERON Baptiste,
AALILECH Hind



Dépôt de gerbe



L'assemblée

LECLERC Philippe
Deuxième Adjoint

17 novembre 2022

Rénovation du centre médico-social, Et extension de la forêt

Le 17 novembre dernier, en présence de Christine BOUQUIN, Présidente du Département, ont eu lieu d'abord la visite d'une parcelle de forêt que le Département vend à la commune, et ensuite la visite - réception des locaux rénovés du Centre Médico-Social -

Et, c'est enfin à la Maison du Mieux Vivre que tous les invités se sont réunis pour les discours de circonstance et un instant de convivialité.



Autour du Maire : Christine BOUQUIN
Présidente du Département, Emile
BOURGEOIS Maire de Franois, Chantal
GUYEN et Michel VIENET conseillers
départementaux et Nicolas BODIN
Vice-Président représentant de GBM



Vincent FUSTER et Bernard BLETTON
Président et Directeur de SEDIA

PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE FORÊT AU DÉPARTEMENT

La forêt à Serre les Sapins

Le village de Serre les Sapins a la chance de bénéficier d'un domaine forestier d'environ 180 hectares, ce qui représente 34 % de la surface de la commune. Il est composé de deux parties situées de part et d'autre de la zone résidentielle de Serre les Sapins (voir Figure 1).

- À l'ouest, la section cadastrale « Aux vieilles vignes » représente une surface d'environ 3,5 hectares dont la plus grande partie appartient à la commune. Elle est majoritairement peuplée d'acacias et de frênes.
- À l'est, la forêt de la Ménère constitue le massif principal de la forêt communale avec une superficie de 165,7 hectares découpée en 29 parcelles (voir Figure 2). Le chêne y est majoritaire (73,5 % de la surface totale), mais on y trouve également du sapin pectiné, du charme ou encore du hêtre. En 2003, son accroissement a été estimé à 5,2 m³ par hectares et par an, ce qui fait une production ligneuse théorique de 862 m³ de bois par an.

De par sa position géographique, notre forêt accueille un grand nombre de visiteurs et possède donc une fonction sociale prédominante, comme la plupart des massifs périurbains. Sa vocation principale est de fournir un espace de loisirs centrés autour de la Nature, dans le respect de cette dernière et dans des conditions de sécurité optimales. Outre de nombreuses pratiques sportives (tir à l'arc, VTT, course d'orientation, course à pied, équitation, etc.), nos bois sont également le siège de « L'école dans la Forêt ». Tous les vendredis, pas moins de cinq classes (maternelles et primaires) passent une demi-journée entière dans la forêt de la Ménère, mêlant jeux et apprentissages. Les bienfaits pédagogiques sont nombreux pour les enfants de Serre-les-Sapins qui ne redoutent d'ailleurs pas la pluie, puisque seul l'orage ou le vent les empêchent d'aller en forêt.

Cependant, il est important de souligner que la fonction sociale de la forêt ne doit pas se faire aux dépens de la sauvegarde de la biodiversité, ce qui constitue une fonction primordiale. Cela se traduit par la préservation de bois morts et de petites marres, permettant ainsi le développement d'insectes, de batraciens et d'oiseaux en tous genres. Cela passe également par la volonté de varier les essences, les classes d'âges ainsi que les niveaux de végétation afin que les mammifères puissent également prospérer. L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Serre-les-Sapins constitue également un acteur majeur de la biodiversité dans notre forêt, notamment grâce aux suivis des populations animales et aux plans de chasse. L'activité cynégétique assure l'équilibre entre faune et flore pour que chacun puisse prospérer.

Pour finir, notre forêt permet également la vente de bois issus de son exploitation mais cette fonction de production est secondaire par rapport aux deux autres. En effet, l'objectif est uniquement de valoriser au mieux le bois issu de l'entretien de la forêt afin de fournir les ressources financières nécessaires à sa gestion durable, mais aussi pour permettre d'assurer l'accueil du public dans les meilleures conditions. En d'autres termes, la fonction de production de notre forêt est au service de sa vocation sociale et de son rôle dans la biodiversité. D'ailleurs, l'exploitation de nos massifs forestiers est soumise à des règles strictes et notre certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) atteste de la gestion durable et du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt.

La grande majorité de la surface boisée de Serre les Sapins appartient à la commune et, à ce titre, elle est soumise au régime forestier. Cela signifie que sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts (ONF) dont les conseils permettent à la municipalité et au Maire de prendre les meilleures décisions afin d'assurer les fonctions précédemment citées (accueil du public, biodiversité et production de bois).

Cette gestion est encadrée par un plan d'aménagement, un document qui contient toutes les informations relatives aux peuplements, aux sols, au climat, à la faune, etc., mais aussi et surtout le plan d'action sur vingt ans. Cela permet notamment de prévoir, pour chaque année, quelles parcelles seront exploitées, quels arbres seront prélevés et en quelles quantités. Depuis le plan d'aménagement 2003-2022, notre forêt est gérée en futaie irrégulière. C'est une gestion qui a l'avantage d'exclure les coupes rases, ainsi que de donner à la forêt un aspect naturel grâce à un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie. La partie des Vieilles Vignes n'a pas été incluse dans cet aménagement, la laissant inexploitée durant de nombreuses années. Le nouvel aménagement couvrira la période allant de 2023 à 2042 et intégrera cette fois-ci les Vieilles Vignes, mais également la partie de la forêt des Tilleroyes vendue par le Département du Doubs.

En effet, le Département souhaitant vendre la forêt domaniale des Tilleroyes a fait une proposition aux communes possédant des surfaces boisées limitrophes de cette forêt, à savoir, Pirey et Serre-les-Sapins. La parcelle de 6,2 hectares qui sera prochainement acquise se situe au sud-est de la forêt de la Ménère et se compose de 3 zones cadastrales : MT n°1 mesurant 5,56 ha, MS n°1 mesurant 0,45 ha et MR n°18 mesurant 0,19 ha (voir Figures 4 et 5). La parcelle des Tilleroyes est dans la continuité naturelle de la Ménère (voir Figure 3) et son peuplement est similaire (majorité de chêne), il apparaît donc logique qu'elle y soit intégrée. Elle fera donc intégralement partie de la forêt communale pour les aménagements à venir.

Figure 1. Surface boisée de Serre les Sapins

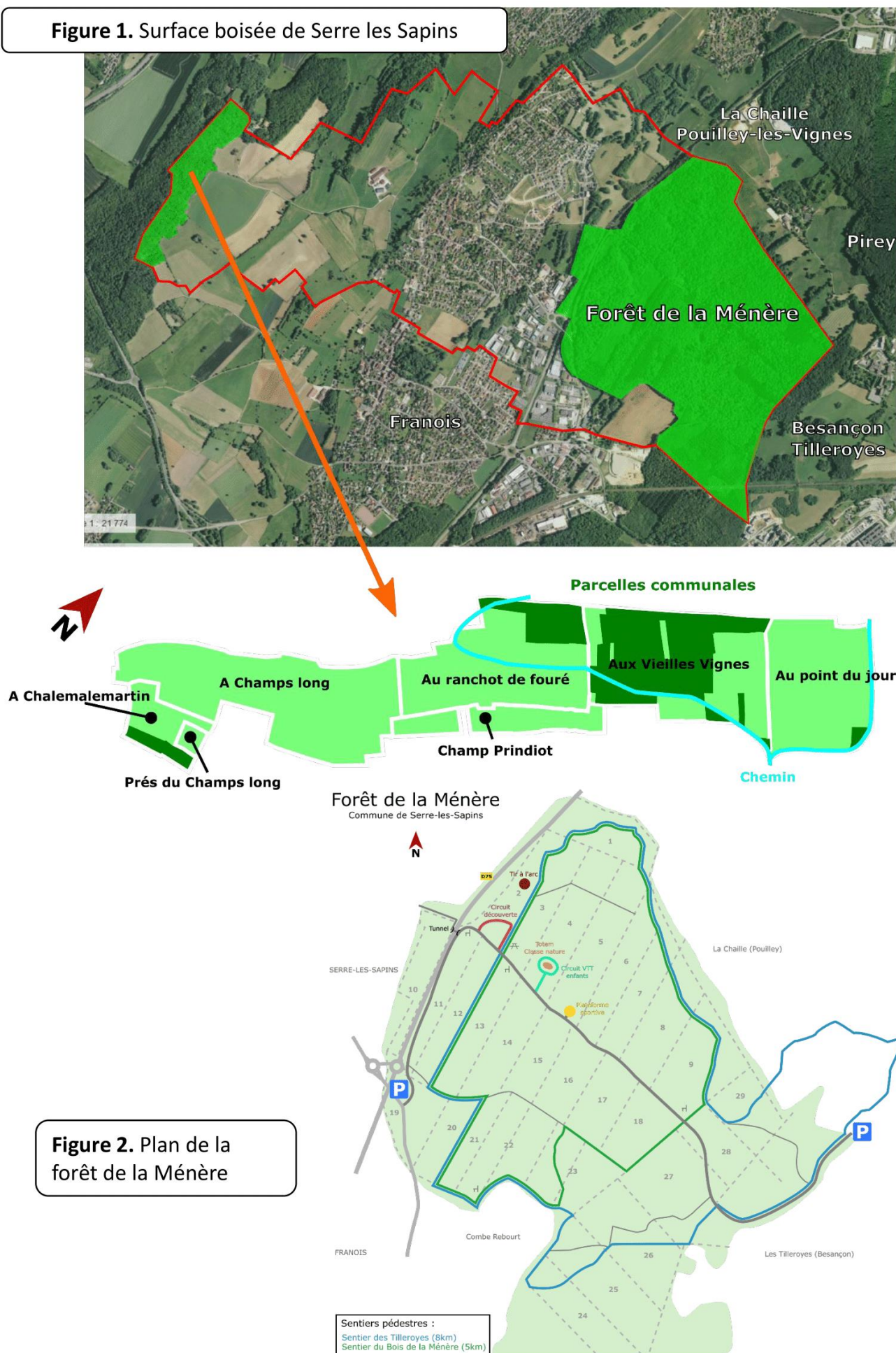


Figure 3. Situation de la parcelle des Tilleroyes par rapport à la Mènère

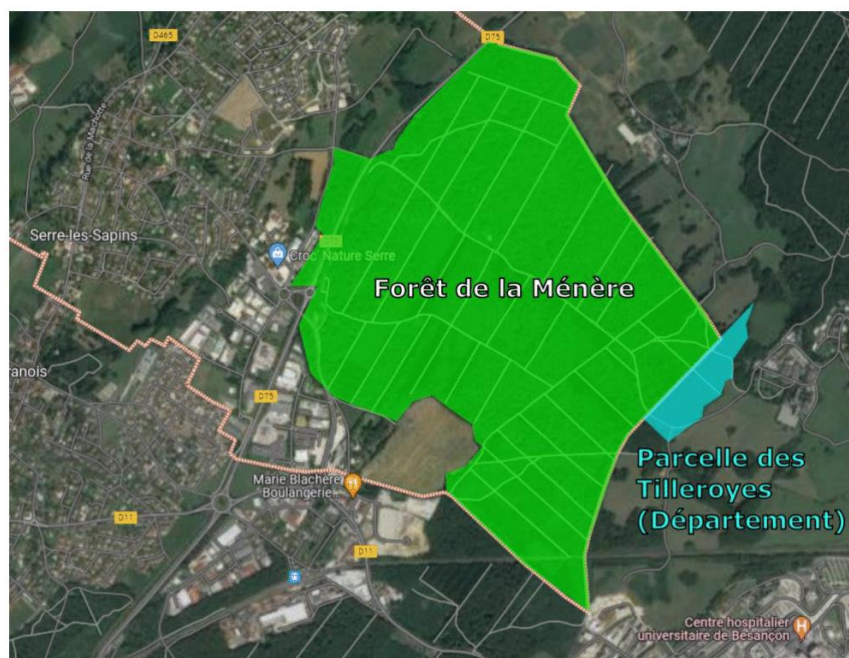


Figure 4. Situation cadastrale de la parcelle des Tilleroyes (0001)

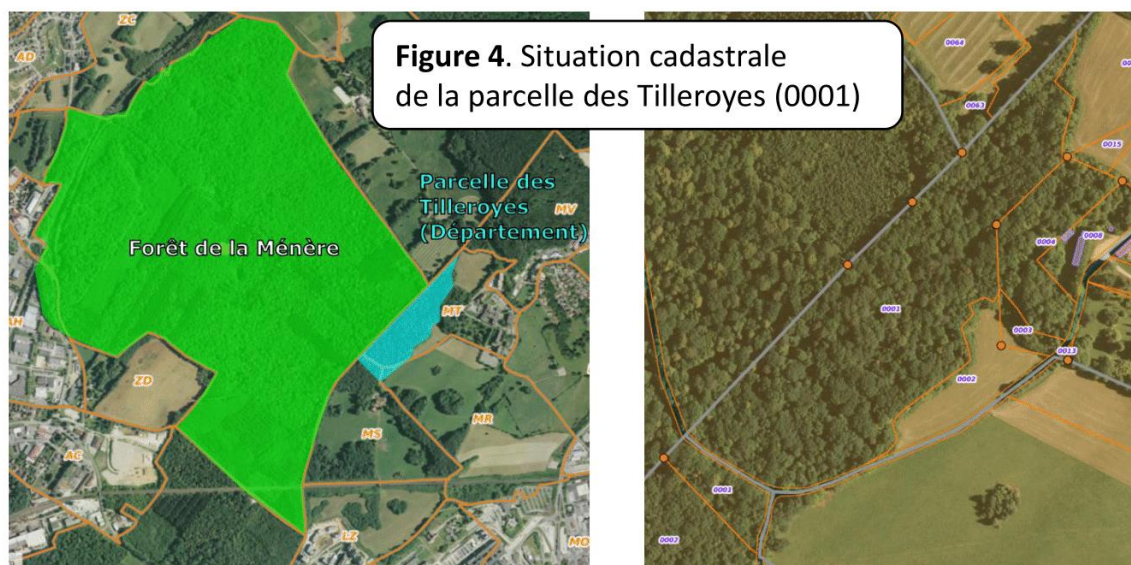
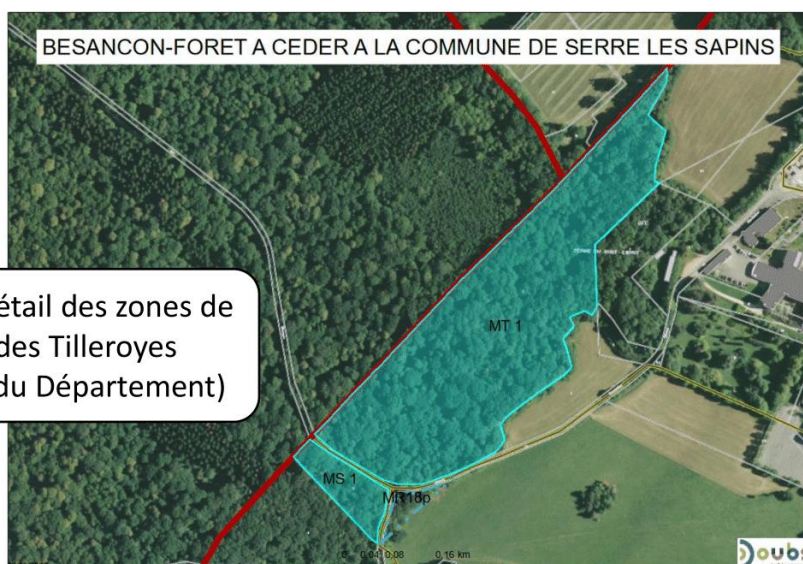


Figure 5. Détail des zones de la parcelle des Tilleroyes (propriété du Département)



Zone	Surface (ha)
MT 1	5,56
MS 1	0,45
MR 18	0,19
TOTAL	6,2

VISITE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Au 26, rue de la Machotte

Construit en 1991, le **Centre Médico-Social** (CMS) est loué et occupé par des personnels du Département du Doubs. La présence de ces services sociaux du Département dans notre commune est particulièrement précieuse pour les familles de la Commune mais aussi pour toutes celles d'un large secteur environnant.

Le bâtiment rencontrait des problèmes de remontées d'humidité et de désordres sur l'enduit important en façade sud et ouest. La présence de mэрule, dit « champignon des charpentiers » a été constatée en pied de façade de l'ossature bois. Les huisseries vétustes et les volets roulants anciens étaient non fonctionnels.

Le service aide aux communes du **Grand Besançon** a assisté la commune dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage, le cabinet **ARCHICRÉO** a été désigné comme maître d'œuvre.

En 2020, Le projet de rénovation validé a conduit à une consultation afin de conclure les marchés de travaux.

Trois entreprises ont été retenues.

L'entreprise **CHAILLET** a obtenu les lots démolition, gros œuvre, VRD et locaux modulaires, l'entreprise **GRISOT** les lots ossature bois, façades bois, couverture zinguerie, l'entreprise **ALU FACTORY** le lot menuiseries extérieures alu.

La particularité de ce chantier est qu'il devait se faire avec une occupation permanente du bâtiment car les personnels recevaient toujours du public.

Trois locaux modulaires bureaux étaient à leur disposition pour travailler et la Maison du Mieux Vivre toute proche a permis de répondre à certains besoins.

Les travaux ont débuté en octobre 2020 par l'installation des locaux modulaires et le remplacement du réseau eau pluviale (VRD).

Vinrent ensuite le démoussage du toit, le démontage des gouttières, la démolition des façades, le traitement de la mэрule, le renforcement de l'ossature bois, la mise en place d'un isolant laine de roche de 200mm, puis un bardage extérieur en matériaux recyclés.

La dernière étape fut le remplacement de toutes les huisseries et volets roulants en Février 2022.

Quelques photos du site :



Démontage de la façade



Rénovation du réseau d'eau pluviale



Démontage de la façade et
vue générale du chantier



Renforcement de l'ossature bois,
mise en place de l'isolant,
des gouttières et de l'avant toit





Hier

Aujourd'hui remis en état, ce bâtiment offre aux occupants un meilleur confort de travail et assure une pérennité de quelques dizaines d'années

La concertation avec le Département du Doubs et la responsable du CMS ont permis d'assurer une continuité du service dans les meilleures conditions.

La présence régulière, l'excellente coordination des entreprises par la maîtrise d'œuvre et le professionnalisme de ces entreprises ont été des atouts pour mener ce chantier dans la sérénité en terminant avec un mois d'avance sur la date prévue.



Aujourd'hui

Bilan financier :

MISSIONS	ACTEURS	COÛTS HT	COÛTS TTC
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE			
AMO	GBM	6 332 €	6 332 €
DIAGNOSTIC ET MAÎTRE D'ŒUVRE			
MOe Maître d'œuvre	ARCHICRÉO	21 625 €	25 950 €
CONTRÔLE ET SÉCURITÉ			
Contrôle technique	SOCOTEC	1 250 €	1 500 €
CSPS	SOCOTEC	1 790 €	2 148 €
TRAVAUX			
<u>LOT n°1 :</u> Démolition gros œuvre	CHAILLET	41 031.80 €	49 238.16 €
<u>LOT n°2 :</u> Ossature bois / façade	GRISOT	86 069.84 €	103 283.81 €
<u>LOT n°3 :</u> Menuiserie extérieur Alu	ALU FACTORY	17 626 €	21 151.20 €
<u>LOT n°4 :</u> Couverture zinguerie	GRISOT	6 144.32 €	7 373.18 €
<u>LOT n°5 :</u> Locaux provisoires	CHAILLET	22 650 €	27 180 €
<u>TOTAUX :</u>		204 518.96 €	244 156.35 €

Subvention de GBM : à hauteur de 24 702 €

Propos du Maire Gabriel BAULIEU

Bonjour à toutes et à tous !

Bienvenue à Serre les Sapins !

Avec toute l'équipe municipale, nous vous accueillons aujourd'hui dans notre commune, une commune parmi toutes celles de notre département, et parmi toutes les communes de France (soit plus de 35 000), désormais rassemblées dans un peu plus de 1 200 intercommunalités.

Notre commune compte aujourd'hui plus de 2 000 habitants (elle en comptait moins de 300 en 1960 !), environ 80 entreprises (essentiellement dans les zones communautaires après avoir été communales et syndicales...) qui emploient environ 500 salariés, une exploitation agricole en GAEC située dans le vallon du Bief d'Orne, et un groupe d'associations et clubs, la quasi-totalité étant intercommunales d'abord entre Serre et Franois, voire bien plus larges à l'image du Football Club du Grand Besançon qui concerne cinq communes de l'ouest bisontin.

Dans un contexte très intercommunal !

Oui, l'intercommunalité est ici particulièrement vivante dans le milieu associatif, entre nos communes étroitement voisines de Franois et Serre, de manière formelle au sein du SIVOM présidé par Valérie BRIOT, qui gère le CCSL, la crèche halte-garderie, et le DOJO, et de manière réelle ici par exemple à la Maison du Mieux Vivre à Serre les Sapins, comme là-bas au stade et au gymnase à Franois, et en bien d'autres lieux.

Mais l'intercommunalité bien sûr, c'est aussi d'abord le Grand Besançon dont nous avons fait partie des bâtisseurs du District en 1993... District, puis communauté d'agglomération, puis urbaine, si indispensable à la ville comme à toutes les autres communes de la Communauté sans laquelle ni l'une, ni les

autres n'auraient de véritable avenir, voire même de maîtrise de leur quotidien...

Je vous ai parlé de « contexte »... Vous ne serez donc pas étonnés par cette ... non-digression sur le sujet.

L'intercommunalité c'est un concept et une création institutionnelle récents, réunissant à la fois des habitants et des territoires, ceux-ci étant représentés es-qualité au sein du Conseil Communautaire où nul ne peut prétendre naturellement à un quelconque leadership. Ainsi le Conseil Communautaire est une assemblée très diverse qui exige un égal respect à l'égard de tous les élus, une écoute attentive de tous, et une incessante recherche de consensus mû par le seul intérêt communautaire.

Il y a actuellement un vrai besoin d'apprendre l'intercommunalité ; et apprendre l'intercommunalité, c'est apprendre la modernité de cette institution, c'est apprendre ses exigences ! ... exigences auxquelles nul ne peut se soustraire... Et ces dimensions singulières de l'intercommunalité, les bâtisseurs de la nôtre les ont parfaitement appréhendées et y ont apporté des réponses dont nous sommes à la fois les héritiers et les bénéficiaires ; la charte de gouvernance et de projet de territoire, seul qui projet nous rassemble, nous n'en avons pas d'autres.

Voilà qui est redit !

Au sein d'une commune à l'aménagement dynamique et global !

Les éléments de contexte rappelés, puisque nous parlons aujourd'hui de forêt, nous vous présentons davantage notre territoire qui se répartit en trois grands ensembles :

 La forêt pour environ 180 ha,

- ✚ Les espaces naturels et agricoles pour environ 170 ha (qui comptaient environ 280 ha autrefois),
- ✚ Et les zones d'habitat, de voirie, économiques et de loisirs pour environs 173 ha.

Evidemment, dans notre commune, nous avons, au fil du temps, « consommé » environ 110 hectares d'espaces naturels et agricoles... pour accueillir environ 1800 habitants, 80 entreprises et leurs 500 salariés, plus des services publics ! ...

Ce n'est pas rien ! Ce n'est pas en vain !
Ni pour notre commune, ni pour la vitalité et l'attractivité de notre communauté urbaine.

Dans le même temps, nous avons préservé et conforté notre forêt en boisant deux petites parcelles à Combe Rebourt alors que nous réalisons un prélèvement forestier pour créer l'Allée de la Ménère afin de desservir le nouveau quartier des Epenottes (la ZAC aménagée par SEDIA notre concessionnaire), et en achetant systématiquement des petites parcelles de forêt dans la section dite des Vieilles Vignes afin d'élargir le domaine forestier communal.

Par ailleurs, et c'est sans doute l'essentiel, nous avons été – je le crois sans prétention – à la fois innovants et ambitieux en matière d'urbanisation en nous lançant, il y a 20 ans, dans la création d'une ZAC urbaine portant sur 14,5 hectares... 14,5 hectares urbanisés autrement, avec des formes d'habitat variées, ménageant des espaces de loisirs collectifs, ... tout en densifiant davantage la création de logements à raison de 23 logements par hectares comme prescrit par le SCOT, soit au moins le double des pratiques antérieures !

N'est-ce pas là le témoignage concret de notre volonté de promouvoir une sobriété foncière active ! ... et depuis longtemps ! Ainsi, la ZAC des Epenottes Champs Franois dont peut dire qu'elle aura consommé 14,5 hectares

d'espaces naturels et agricoles... en aura en **réalité** épargné autant, soit près de 15 hectares.

Si nous ajoutons à cela que le programme de cette ZAC parfaitement conduit à bien par SEDIA notre concessionnaire comprend 58 logements à vocation sociale (avec la présence sur site des trois principaux bailleurs sociaux), dont certains contribuent – dans le cadre de l'ANRU – à la reconstitution de l'offre sociale que nous réduisons à Planoise ; on ne manquera pas de souligner, j'espère, l'esprit communautaire et solidaire de notre dynamique d'urbanisation que nous souhaitons poursuivre dans les années à venir conformément aux besoins exprimés par le PLH qui fixe un objectif de création de 900 nouveaux logements par an au niveau de GBM.

✚ Extension de l'espace forestier

Et c'est dans ce paysage, que l'offre de vente forestière du Conseil Départemental procure une capacité à accroître nos espaces naturels. Cette offre qui a transité par l'ONF a mis quelque temps à être finalisée par nos soins, mais nous y sommes, le Conseil Municipal a voté l'acquisition d'un peu plus de 6 hectares de forêt lors de sa dernière réunion.

Il reste à finaliser cette opération donc nous avons vérifié les contours sur place avec la Présidente il y a quelques instants, la parcelle concernée constituant la continuité de la forêt communale de la Ménère.

Cette opération intéressante pour notre domaine forestier – et j'en remercie le Conseil Départemental – est parfaitement décrite et imagée dans le petit document préparé à votre intention avec le concours de Pierre Emmanuel BILLOT, notre collègue Conseiller Municipal en charge de la Forêt.

Je vous invite à vous y reporter en notant que j'ai un peu massacré le texte de Pierre Edouard en réduisant aux Vieilles Vignes (la section que nous soumettons au régime forestier), les plus de 16 hectares de l'espace

forestier (essentiellement privé) situés à l'ouest de notre territoire et jouxtant le Bois de Vaux !

La rénovation des locaux du Centre Médico-Social :

Quant au premier "dossier" pour lequel nous souhaitons la visite de la Présidente du Conseil Départemental, nous venons de le visiter, il est tout proche, puisqu'il s'agit de la rénovation du bâtiment qui accueille les services départementaux du Centre Médico-Social.

Je veux dire ici devant vous tous le très fort attachement que nous avons à la présence de ces services dans notre commune, services qui rayonnent par ailleurs sur un très large secteur de l'ouest bisontin.

En effet avoir ici un Centre Médico-Social à fonctions multiples est extrêmement précieux pour l'accompagnement de nos familles et de nos publics fragiles... je m'exprime ainsi je crois au nom de toutes nos communes concernées qui disent leur attachement à ces services de proximités du Département dans un domaine Ô combien important.

Comme pour l'opération forestière précédente, je vous invite à vous reporter au petit document qui vous a été remis et qui vous expose – avec le concours de Philippe LECLERC l'adjoint qui a suivi le dossier (et des photos de Véronique GENTILE autre adjointe) qui vous expose toute l'opération de rénovation... menée à bien grâce à tous les intervenants AMO, MO, contrôle technique, SPS et entreprises, avec la compréhension des services présents sur site qui ont dû supporter quelques déplacements et dont j'espère qu'ils apprécient le résultat obtenu.

Merci à tous... un merci particulier à GBM pour son aide à l'amélioration énergétique (isolation et changement des fenêtres dont les services compétents nous ont convaincus de l'utilité et de l'opportunité).

Et, parlant du CMS à Serre Les Sapins, au risque de nous faire un peu de mal chère Christine, en

parlant d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, je tiens à faire une petite rétrospective...

Le CMS a vu le jour dans le cadre de la Charte intercommunale du Canton d'Audeux sous le pilotage de Claude GIRARD qui avait lancé – en quelque sorte – un appel à manifestation d'intérêt, pour qu'une commune propose et offre un lieu d'accueil où installer les services du CMS. C'est dans cette démarche que Serre Les Sapins a fait acte de candidature en proposant de construire le bâtiment originel que nous venons de visiter...

Notre candidature a alors été retenue et le CMS ouvert, a été inauguré en février 1992 par Georges GRUILLOT Président du Conseil Général, Georges GRUILLOT qui a remis ce jour-là, dans ces locaux, la médaille d'honneur communale, départementale et régionale à l'ancien maire de Serre Les Sapins.

Je vous propose, en cet instant, d'avoir une pensée pour les trois Claude GIRARD, Georges GRUILLOT et Maurice BAULIEU.

Réunis à la Maison du Mieux Vivre :

Enfin, pour évoquer les dossiers du jour et passer un instant de convivialité, nous nous retrouvons ici, dans la Maison du Mieux Vivre inaugurée le 4 décembre 2021 et au financement de laquelle le Département a participé comme au financement de l'espace de sports, jeux et loisirs de la ZAC, de l'extension du groupe scolaire et du profond réaménagement du Centre du village ancien.

L'exploitation-animation de cette Maison du Mieux Vivre est confiée à l'Association Familles Rurales de Franois / Serre Les Sapins dont je salue et remercie les responsables.

Dans cette période de transitions multiples (alimentaire, énergétique, environnementale ...) en perte de repères, "fabriquant" parfois de l'isolement, l'ouverture de cette Maison, de ce nouveau service, de ce nouveau lieu de vie et

d'échanges, est une étape sans doute essentielle.

Et aborder toutes transitions d'abord par la question de l'alimentation à traiter sous tous les angles est riche de sens, tant l'alimentation est une question fondamentale qui est revenue au premier plan de nos préoccupations dans nos sociétés dites modernes et développées...

Il y a beaucoup à faire pour apprendre, faire connaître, échanger, transmettre les savoirs... utiles à tous...

Bref, à travers cette Maison du Mieux Vivre nous voulons offrir à tous les habitants de Serre Les Sapins et de Franois qui le souhaitent un lieu de participation aux évolutions d'aujourd'hui... dont on interpelle au plus haut niveau, mais dont nous souhaitons que chacun puisse devenir acteur, là où nous vivons.

Et tout cela tirera le plus grand profit de toutes les actions d'animation et de rencontres qui sont mise en œuvre à la Maison du Mieux Vivre.

Car, l'ambition de cette Maison, c'est également d'être un lieu ouvert à tous, dont les multiples initiatives contribueront aussi à créer ou restaurer le lien social souvent recherché parce que nécessaire... y compris en étant le maillon qui permettra à tous de " garder la connexion " avec les multiples services dématérialisés qui créent trop souvent de l'isolement... invisible !

Une Maison du Mieux Vivre pour vivre mieux, c'est un espace polyvalent de rencontre et d'accès aux savoirs pour tous ; grâce à tous, dans un bourdonnement incessant d'initiatives... Bref, un espace d'accompagnement face aux défis d'aujourd'hui, mais aussi un vrai espace de vie sociale dans nos communes périurbaines...

Et c'est la conclusion prospective de mon propos, la MMV où nous sommes, est suivie sur le terrain du CMS, puis de Médisanté qui comprend plusieurs professionnels de santé, et du bâtiment du kinésithérapeute, l'ensemble

jouxtant l'espace immobilier situé sur Franois qui accueille la pharmacie et d'autres professionnels médicaux et de santé, le tout constituant un pôle santé bien réel utile aux habitants de Franois, de Serre Les Sapins et bien au-delà.

Eh bien, ce pôle santé, nous voulons et nous allons le consolider en développant cet espace pour y favoriser l'installation de médecins, de divers spécialistes et autres professions de santé... afin de renforcer son attractivité et les services ainsi rendus à la population.

Nous y travaillons dans un groupe piloté par Valérie BRIOT, groupe auquel est associée en permanence la commune de Franois.

Et le projet prend forme avec le concours des services de GBM, et tout particulièrement – à nouveau et là aussi – des services de SEDIA, dont nous apprécions la compétence, la réactivité, et l'ouverture de la gouvernance aux enjeux d'aujourd'hui, d'attractivité, d'aménagement et d'équipement, que nous devons absolument préserver.

Ainsi, nous saurons bientôt qui assumera la mission d'aménageur de cette zone à vocation médicale et sociale, et qui portera la construction du premier bâtiment qui aura vocation à accueillir les premiers professionnels qui ont manifesté leur intérêt pour s'installer ici au plus grand profit des habitants de Franois et Serre Les Sapins et d'ailleurs...

Et ce projet progresse, alors que nous accueillons par ailleurs – Franois, Serre et le SIVOM – la société ESCAPA'D qui installe chez nous une base de 600 m² de développement de sport santé, dimension désormais essentielle du sport en tant que thérapie, complément à thérapie, ou tout simplement à titre de prévention efficace.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers Amis, comment nous pouvons boucler la boucle qui nous a fait passer par nos chemins forestiers qui sont autant d'espaces de loisirs et des sport, et par la présence active essentielle des

services du Centre Médico-Social... le tout constituant le cadre de vie que nous voulons sans cesse plus agréable et plus en phase avec

les enjeux d'aujourd'hui pour tous nos habitants et pour tous les acteurs de ce territoire qui ont en main son avenir.

Propos de Christine BOUQUIN

Christine BOUQUIN Présidente du Conseil Départemental avait deux bonnes raisons de répondre à l'invitation serri-sapinoise à savoir, présenter formellement les parcelles forestières que le Département vend à la Commune, et visiter les locaux rénovés du Centre Médico-Social dont le Département est locataire, ses services du secteur y étant installés.

Cette visite fut aussi une belle occasion de rencontre entre l'équipe du CMS et la Présidente du Département – quelques échanges directs et chaleureux ont pu s'établir à la satisfaction des uns et des autres.

Dans son propos, Christine BOUQUIN, qui avait fait "un tour de Commune" a souligné la diversité et la richesse des initiatives prises par les deux Communes de Franois et Serre.

Et après un développement particulier sur l'intérêt de service du CMS pour toutes les familles du territoire sur un large secteur,

Christine BOUQUIN a insisté sur la permanence du soutien du Département auprès des Communes.

A cet égard, le Département met en place actuellement la deuxième génération des conventions dites "PAC25" avec les intercommunalités, dont le volet pérennise les concours financiers du Département aux investissements des Communes.

Enfin à la suite de Christine BOUQUIN, Nicolas BODIN, Vice-Président représentant GBM s'est associé aux propos tenus à l'égard des opérations communales mises en valeur le 17 novembre.

Et en écho aux propos de la Présidente du Département, soulignant l'intérêt social de l'emploi, Nicolas BODIN a rappelé à l'assemblée l'excellent esprit dans lequel le Département et GBM ont encore récemment collaboré à l'organisation du Forum de l'Emploi.

La chasse à Serre-les-Sapins

Rien qu'en Franche-Comté, la chasse est une activité pratiquée par près de 25 000 chasseurs et chasseresses sur un territoire chassable de 1 500 000 hectares, répartis en un réseau de plus de 2770 associations de chasse. Au niveau national, la chasse commence généralement le deuxième dimanche de septembre et prend fin le 28 février. Cependant, cette période peut s'adapter à la biologie particulière des espèces.

La chasse est une pratique controversée et cet article n'a pas pour but de prendre parti ni de moraliser le débat. Il s'agit uniquement d'apporter des informations factuelles afin de mieux comprendre l'activité cynégétique. C'est une pratique rurale qui peut parfois sembler anachronique aux populations urbaines et périurbaines, mais il est important que chacun se comprenne et se respecte afin d'assurer la meilleure cohabitation possible en forêt.

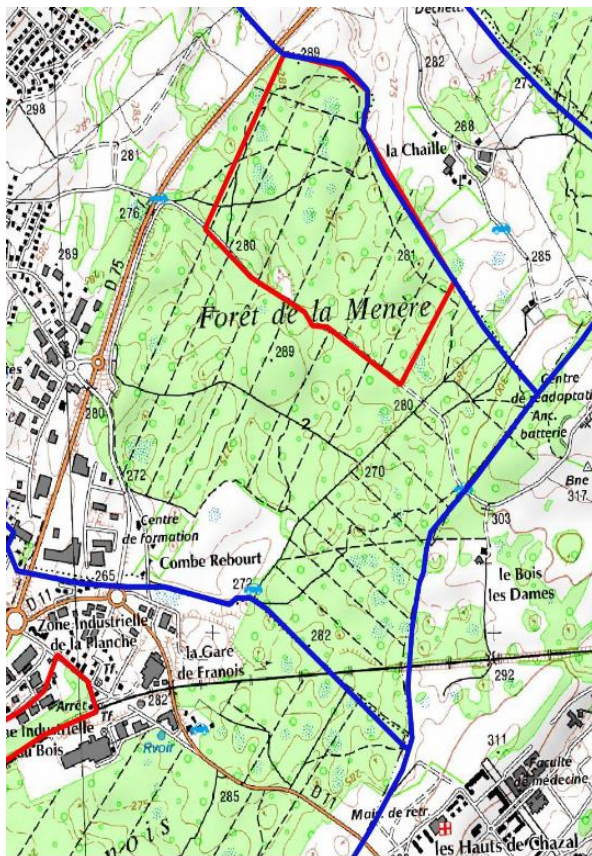
Les chasseurs et chasseresses ont pour rôle de réguler un écosystème où certains prédateurs font défaut. Leur but est de prélever un certain nombre d'animaux appartenant à des espèces dont le trop grand nombre d'individus pourrait menacer la faune et la flore. En effet, les chevreuils perturbent la régénération naturelle des peuplements forestiers en mangeant les arbustes, et les sangliers font de terribles ravages dans les cultures. D'ailleurs, les ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) sont responsables des dégâts occasionnés dans les champs de leur zone d'activité et doivent indemniser les agriculteurs concernés. Elles peuvent également mettre en place de

clôtures, reboucher des trous ou encore participer à l'achat de piquets et de barbelés. Les prélèvements effectués sont encadrés par le plan de chasse départemental et leur nombre est déterminé chaque année par des comptages réguliers. C'est donc grâce aux chasseurs que nous connaissons la population locale de bon nombre d'espèces. Pour chaque espèce chassée, un nombre minimum et un nombre maximum d'individus à prélever est déterminé. A titre d'exemple, l'ACCA de Serre-les-Sapins peut prélever jusqu'à 9 chevreuils et 10 sangliers pour la saison 2022-2023.

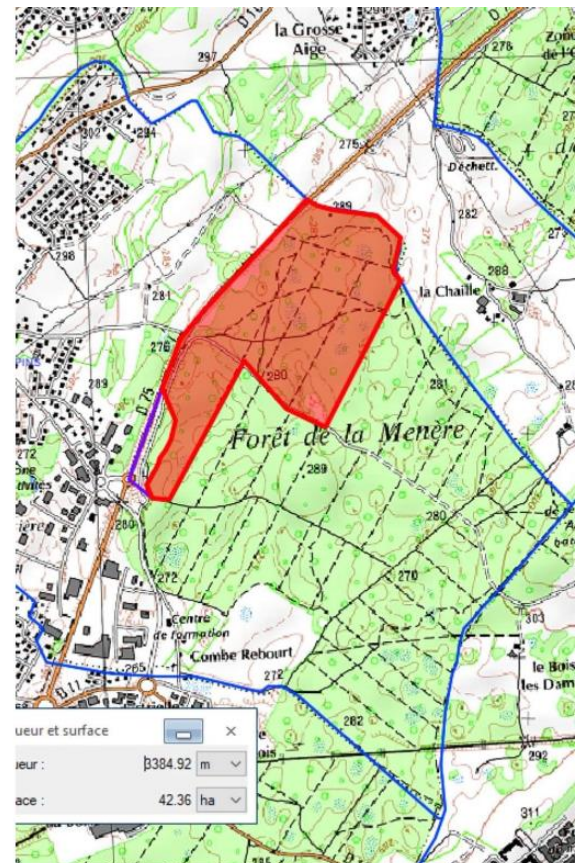
L'association de chasse de notre village compte trois membres de droit (habitants de Serre-les-Sapins) et sept membres extérieurs. Les espèces chassées sont surtout le chevreuil, le sanglier et dans une moindre mesure le lièvre, le pigeon et la bécasse. Les battues peuvent avoir lieu le jeudi, le samedi, le dimanche et les jours fériés. Elles sont systématiquement signalées par des panneaux. Pour le petit gibier, la chasse peut avoir lieu tous les jours sauf le vendredi et, de manière plus récente, le mercredi.

Pour finir, il existe dans la forêt de la Ménère une réserve dans laquelle la chasse est interdite afin de laisser un refuge aux animaux. Cette zone, indiquée par des panneaux sur les arbres, a récemment été modifiée pour longer la D75 afin que le gibier n'aille pas sur la route lors des battues. Le plan ci-après illustre ce changement.

Pierre-Edouard BILLOT
Conseiller municipal
Chargé de la forêt



Avant modification



Après modification

Recrutement d'agents techniques



Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable technique, l'agent technique a pour mission d'intervenir sur les événements organisés par la Communauté, de répondre aux besoins des différents services, d'effectuer l'entretien et la maintenance des bâtiments et de réaliser l'entretien des espaces verts.

C'est après un long processus de recrutement que nous sommes très heureux d'intégrer au sein des services techniques de notre commune, non pas un mais deux agents techniques. Monsieur **Alain BRIOT**, en poste depuis le 14 novembre 2022 et Monsieur **David VAUCHER** qui nous rejoindra le 1^{ER} janvier 2023 en remplacement de Monsieur **Noël PATTON** qui nous quittera le 31 décembre 2022.

Leurs compétences et leurs parcours professionnels seront indéniablement un grand atout dans le développement de notre commune. Pour l'un, sa connaissance pointue du village et de ses infrastructures, pour l'autre, ses connaissances approfondies du poste, emploi qu'il occupe à la ville de Besançon pendant près de 18 ans.

Nous sommes persuadés que leurs compétences et leurs expériences mises en commun donneront un résultat efficient au fonctionnement de la commune.

C'est donc, au nom de toutes et tous que nous leur souhaitons une bonne intégration au service de la collectivité !!!

Jean-François MONET
Quatrième Adjoint
Chargé des ressources humaines

Carrefour rue des Epenottes / Rue de la Rivière

En septembre 2021, nous étions satisfaits de la réalisation de cette barrière de protection, installée afin de sécuriser les piétons désireux de se rendre en forêt.



Photo réalisée à la fin du chantier en septembre 2021

Mais, hélas, elle n'a pas résisté au comportement de certains automobilistes et aujourd'hui, y compris l'enrobé du trottoir a été arraché !



La solution de pose de dispositif type gabion n'est pas envisagée. En effet, si un camion percute le gabion, son contenu se répandra sur la chaussée aux risques de provoquer un accident !

Donc, après visite sur place avec l'aménageur SEDIA, constatant que la chaussée présentait des traces importantes de faïençage - ensemble de fissurations, de craquelures de la

surface du revêtement routier – il a été décidé de reprendre dans sa globalité une partie du carrefour afin de sécuriser la circulation et les piétons.

Profitant des travaux, nous envisageons également l'installation d'un dispositif qui ralentira les véhicules arrivant de l'Allée de la Ménère et dont la vitesse est souvent excessive à cet endroit ! Mais nous en reparlerons !

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Besançon Métropole

L'élaboration du Plan local intercommunal se
déroulera en **plusieurs phases et étapes** :



Dans le bulletin de Septembre, nous vous avons présenté 2 fascicules (n°1 et le n°4) du dossier qui en comporte 4, et qui constituent une première synthèse du diagnostic stratégique du PLUi de Grand Besançon Métropole :

- HABITER (n°1)
- PRODUIRE, CONSOMMER et TRAVAILLER (n°2)
- SE DÉPLACER (n°3)
- PRÉSERVER, VALORISER et SE DIVERTIR (n°4)

Dans les pages qui suivent, nous insérons les 2 autres fascicules (n°2 et n°3).

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

–

Grand Besançon Métropole

Produire, consommer et travailler



Les élus de Grand Besançon Métropole et des 68 communes ont un rôle essentiel pour définir les choix de développement du territoire. Il faut pour cela répondre aux besoins et aux attentes des habitants – actuels et futurs –, tout en mettant en œuvre les orientations définies par les schémas et les politiques publiques de rang supérieur (comme le SCoT ou le SRADDET) et en respectant un cadre législatif et réglementaire en constante évolution (loi Climat et Résilience, trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette en 2050...).

Ce dossier présente une synthèse du travail mené par les élus du territoire en 2021 et 2022, visant à faire émerger les enjeux d'aménagement et les premiers éléments stratégiques de développement du territoire de Grand Besançon Métropole.

Il est composé de 4 fascicules constituant une première synthèse du diagnostic stratégique du PLUi de Grand Besançon Métropole (GBM) :

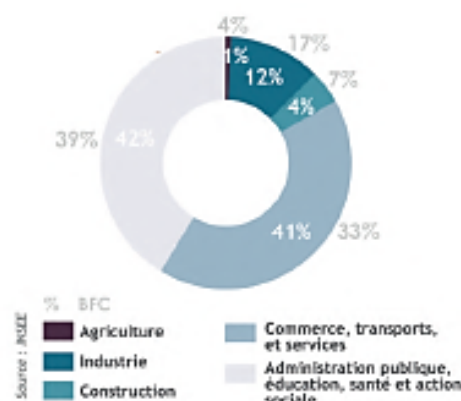
- ◆ **HABITER**
- ◆ **PRODUIRE, CONSOMMER et TRAVAILLER**
- ◆ **SE DÉPLACER**
- ◆ **PRÉSERVER, VALORISER et SE DIVERTIR**



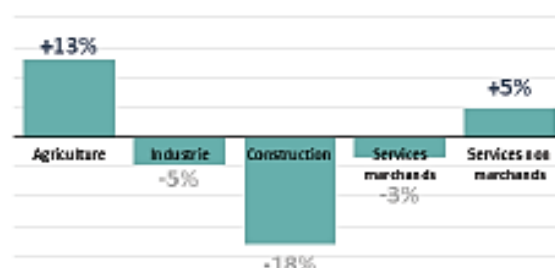
Les moteurs économiques

Éléments contextuels

Au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, le territoire du Grand Besançon est le second pôle économique avec 94 000 emplois en 2018 (source : INSEE 2021) après Dijon Métropole qui comptabilise 136 000 emplois. Il se distingue au niveau économique avec une part importante du secteur tertiaire¹ et notamment non marchand avec des emplois dans les domaines de l'administration publique, l'éducation, la santé, l'action sociale.



Secteurs d'activité dans GBM en comparaison avec la Région Bourgogne Franche-Comté en 2017 (source : INSEE 2021)



Sur la période 2014-2019, les secteurs de l'agriculture et des services non-marchands connaissent une progression tandis que l'industrie, les services marchands et surtout la construction connaît une récession en lien avec la période de crise récente.

Évolution des secteurs d'activité au sein de GBM (INSEE 2021)

Au-delà même du paysage économique, ces pourvoyeurs d'emplois non marchands façonnent aussi le paysage urbain, avec des implantations fortes et visibles : **armée, CHU et cliniques, collectivités locales...** C'est un **atout pour le territoire**, en le rendant plus résistant aux crises économiques et en lui assurant un taux d'emplois plus stable que la moyenne.

Au côté du secteur non-marchand, un focus sur le monde industriel révèle une des spécificités économiques de GBM assez peu connue : si le **secteur de l'horlogerie** bénéficie d'une bonne notoriété, via l'histoire locale (Lip notamment), les **nouvelles filières des microtechniques et des nanotechnologies** (MedTech, Biotech) sont encore trop méconnues. Leur poids est pourtant croissant et elles contribuent à la notoriété et à l'image du Grand Besançon à l'échelle nationale et européenne. Ces domaines d'excellence sont adossés à des filières universitaires réputées.

¹ Secteur tertiaire : commerces, services, transports, administration publique, éducation, santé et action sociale.

ZOOM sur ... les fleurons locaux

Pour la filière microtechnique :

- **Cryta (75 salariés)** : conçoit et réalise des composants et sous-ensembles microtechniques pour les secteurs industriels à forte valeur technologique. Les activités principales sont l'usinage, l'injection plastique, le surmoulage, le micro-assemblage et l'assemblage (en salle blanche ou non).
- **Dixi Microtechniques (30 sal.)** : développement et fabrication de fusées et de dispositifs de sécurité d'armement mécaniques. Répond à des donneurs d'ordres internationaux pour tous types de munitions.
- **Statice (100 sal.)** : prestataire de services en Recherche & Développement, réalise des produits pour le contrôle de process, les contrôles non destructifs et l'aéronautique.
- **SAS Roland Bailly (40 sal.)** : spécialiste reconnu dans le domaine des microtechniques et de l'automatisation. Travail notamment dans les domaines de l'automobile, l'aérospatiale, la bijouterie ou encore la connectique.
- **MicroPierre (20 sal. à Besançon, Groupe Rubis Precis)** : un des leaders mondiaux dans le domaine des micro-technologies. Activités dans l'aéronautique, la défense, l'industrie du luxe, et la métrologie.

Pour la filière MedTech :

- **RD-Biotech (26 salariées)** : spécialisé dans la recherche-développement en biotechnologie. C'est une société de biotechnologie qui propose des solutions sur-mesure en Biologie moléculaire, Immunologie et Ingénierie Cellulaire, dans le cadre des programmes Recherche & Développement, pré-cliniques ou cliniques.

RD-Biotech fut une des industries à travailler sur l'ARN messager, mis en lumière par le vaccin contre la COVID-19.

- **PIXEE Médical (10 à 19 salariées)** : spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériel médico-chirurgical.

Pixee Medical développe des solutions de navigation chirurgicale utilisant un outil de tracking innovant.

Pixee Medical propose une solution de chirurgie orthopédique assistée par ordinateur utilisant la réalité augmentée pour l'aide à la pose de prothèses totales de genou. Un logiciel de navigation installé dans des lunettes connectées est associé à une instrumentation MIS réduite. Ce produit simplifie la chirurgie.

L'organisation de l'emploi

Éléments contextuels

En comparaison avec les territoires voisins (CC pays riolais et CC val marnaysien) et les autres agglomérations de la Région Bourgogne Franche-Comté, **le nombre d'actifs du Grand Besançon travaillant et habitant sur le territoire est élevé**

En effet, 50% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent dans leur commune de résidence (GBM, 2018). Une majorité de communes ont une proportion d'actifs et d'emplois très proche, ce qui atteste d'un certain équilibre territorial entre le lieu d'activité et le lieu de résidence, essentiellement dans les communes de la première couronne. Ainsi, **les habitants trouvent majoritairement un emploi sur leur lieu de résidence**, leur évitant ainsi d'avoir à effectuer des déplacements aux kilométrages élevés.

Toutefois, **Ecole-Valentin et Chalezeule offrent davantage d'emplois que d'actifs recensés**. Ainsi, de nombreux déplacements domicile-travail convergent vers ces communes.

De plus, dans les communes de la deuxième et de la troisième couronne, le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois engendrant des déplacements plus longs entre le lieu de travail et le domicile.

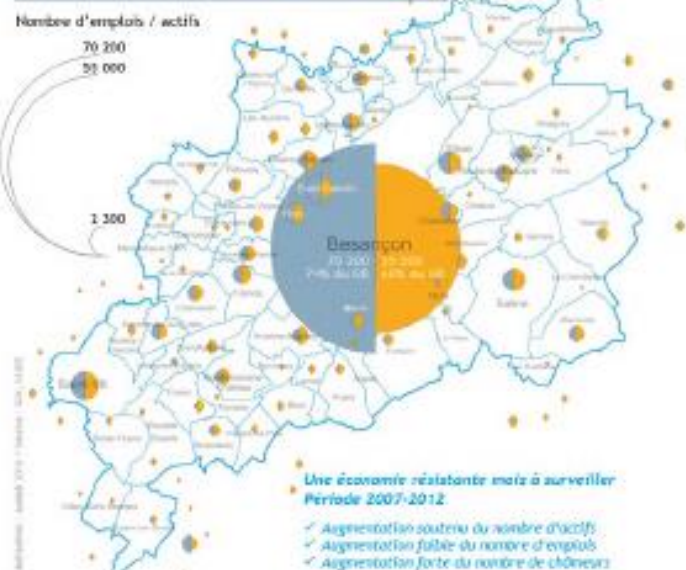


Source : INSEE

Poids des emplois et des actifs au sein du Grand Besançon Métropole en 2018 (source : INSEE 2021)

Grand Besançon 2017

Données de cadrage : emplois / actifs



Nombre d'emplois et nombre d'actifs par commune au sein du Grand Besançon Métropole

Les enjeux

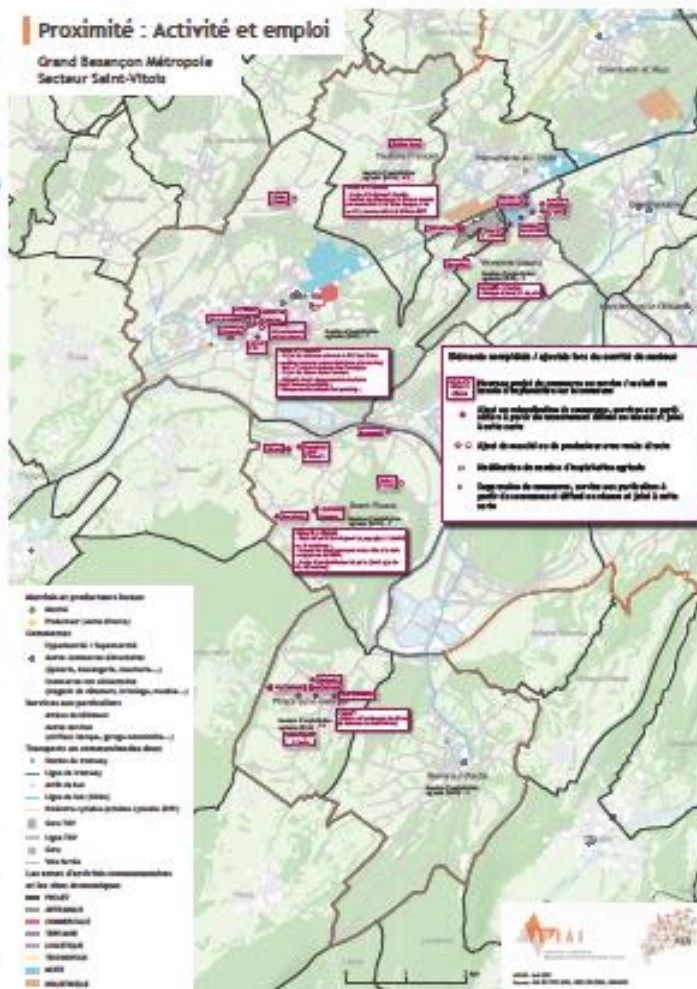
Pourvoyeuses d'emplois et porteuses de l'identité de GBM, **les entreprises à fort rayonnement et d'excellence doivent être confortées**. S'agissant des entreprises dans les secteurs des microtechniques et des nanotechnologies (MedTech, Biotech), il s'agit également de communiquer davantage auprès de la population pour augmenter la connaissance de ces entreprises par ailleurs reconnues au niveau national et qui sont porteuses d'une identité locale forte.

Les secteurs du territoire de Grand Besançon doivent pouvoir faire preuve d'un dynamisme économique afin d'une part d'éviter le phénomène de cité-dortoir et d'autre part de proposer une offre d'emploi en proximité (qui semble correspondre à une demande notamment chez les artisans et petites industries).

- **requalifier et densifier** quand c'est possible les zones d'activités existantes ou les friches, quand elles existent ;
- **intégrer les activités** notamment artisanales sans créer de nuisances dans les zones d'habitat ; permettre le commerces de proximité afin d'éviter les spécificités monofonctionnelles des communes (et les cités-dortoirs) ;
- **localiser avec pertinence les activités** pour minimiser les déplacements au sein de GBM ;
- **rendre possible la mutation des espaces voués à l'activité** en secteur mixte ou résidentiel (ex : secteur du vallon à Ecole-Valentin).

Et le PLUi dans tout ça ?

Le zonage et le règlement du PLUI vont identifier des secteurs où les activités économiques seront autorisées : cela notamment en fonction de leur accessibilité et de la densité d'habitants à proximité.



Commerces et commerces de proximité

Éléments contextuels (extraits du DAACL)

L'offre commerciale à l'échelle du Grand Besançon est essentiellement concentrée sur Besançon avec environ **1800 commerces et services** (source : CCA, 2019). Ainsi, Besançon rayonne sur les intercommunalités voisines du Grand Besançon Métropole. La **zone de chalandise est estimée à plus de 285 000 habitants**. Aux côtés de Besançon, les communes d'**École-Valentin et de Saint Vit se distinguent** en matière d'offre commerciale mais également Chalezeule avec une offre importante en grande et moyenne surfaces (> 300m²).

L'**offre commerciale est diversifiée** notamment sur Besançon (taux de diversité à 35 %), illustrant une forme d'autonomie du territoire en termes de réponse aux besoins des habitants. Toutefois, la filière café/hôtel/restaurant est la plus représentée au sein du territoire.

Les commerces sont essentiellement **situés dans les centres des communes** (ex : Besançon, Saône, Devecey, Pouilley-les-Vignes) notamment en matière d'alimentaire, de café/hôtel/restaurants, de santé-beauté, d'équipements de la personne. En revanche, les commerces qui relèvent de l'équipement de la maison (mobilier, électroménager, luminaires, ...) s'implantent à l'extérieur des communes.

Aux côtés des commerces traditionnels, se développent les **tournées alimentaires** (boulangerie, fruits et légumes, fromages, ...) mais aussi les **marchés qu'ils soient hebdomadaires, mensuels ou saisonniers** (ex : marché de Pugey le samedi matin, le marché des Auxons le dimanche matin, ...). L'offre en marchés est essentiellement concentrée sur Besançon.

Les enjeux

La demande est constante : de **nombreux exemples montrent que les groupes de la grande distribution cherchent à s'implanter ou à s'étendre de façon à augmenter leur clientèle ou leur zone de chalandise**, à accroître leur visibilité et ce, même sans perspective d'un chiffre d'affaires supplémentaire conséquent.

A titre d'exemple, la présence d'une grande surface à dominante alimentaire à Pouilley-les-Vignes ne semble pas freiner les velléités des enseignes concurrentes à s'implanter dans le même secteur, en visant des cibles de consommateurs proches. Consommatrice de foncier, il s'agit dans ce cas de figure d'évaluer la satisfaction réelle des besoins des habitants avant tout.

Et le PLUi dans tout ça ?

Le PLUi va édicter des règles pour concrétiser les principes du SCoT : secteurs dédiés aux commerces, surface autorisée, règles de construction, ...

Grâce au schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui comprend un document d'aménagement artisanal et commercial et logistique (DAACL), **les implantations commerciales sont régulées**. Il s'agit en effet de réfléchir à un territoire des proximités pour que les services et commerces du quotidien soient localisés dans un périmètre favorable aux déplacements des habitants à pied ou à vélo et dans une cohérence globale qui évite le gaspillage du foncier.

Ainsi, un enjeu important peut être synthétisé ainsi : organiser une offre qui satisfasse les besoins des habitants et qui garantisse la complémentarité des activités sans effet de concurrence néfaste.

ZOOM sur ... les enjeux du SCoT en matière d'aménagement du territoire

Le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine est un établissement public qui regroupe Grand Besançon Métropole et la communauté de communes du Val Marnaysien.

A cette échelle territoriale, l'objectif est de définir de grands principes d'organisation et d'aménagement de l'espace en matière de logements, d'activités économiques mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles pour garantir les grands équilibres du territoire. Il incombe ensuite au PLUi d'édicter des règles pour décliner ces principes.



Périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine,
source : site internet du SCoT de l'agglomération bisontine

L'agriculture : une économie locale de poids

Éléments contextuels

Afin d'avoir une vision correcte et cohérente du secteur agricole, il convient de l'appréhender sur le périmètre du **Projet Alimentaire Territorial** (PAT – Cf carte ci-dessous) qui couvre un territoire plus large que celui de la Communauté Urbaine de Grand Besançon. A cette « grande échelle », il est constaté que l'agriculture est majoritairement orientée vers l'**élevage bovin notamment laitier** qui correspond à 74% des exploitations dont 55% sont en AOP (Comté et/ou Morbier).

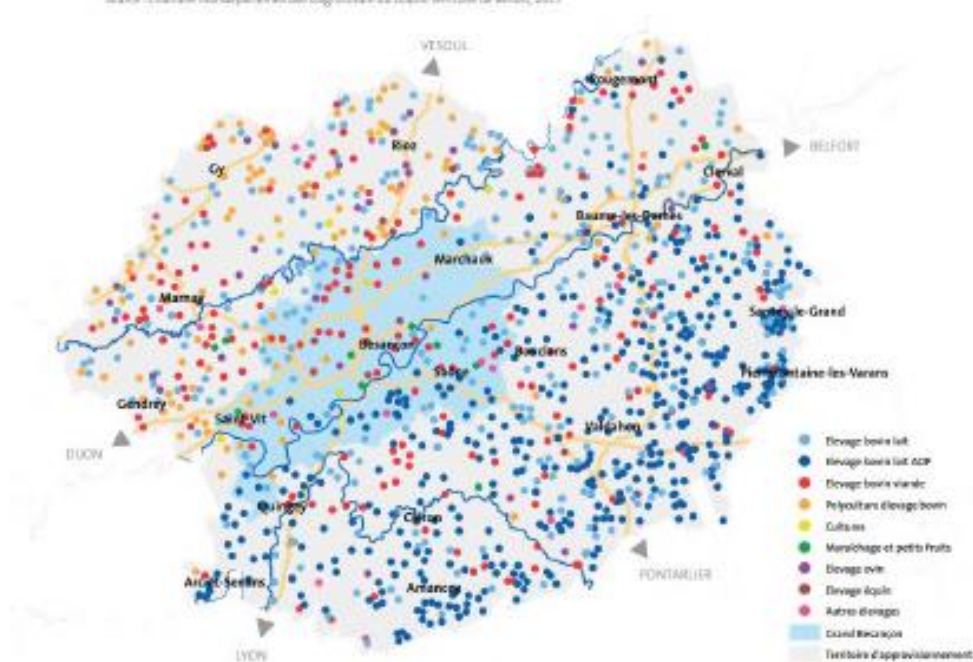
Les **AOP Comté et Morbier** contribuent à l'identité et à l'attractivité du territoire. La force de l'activité agricole et sa capacité à

assurer un approvisionnement local passe par une **diversification de la production** : légumes, fruits, protéines végétales, petits élevages... et la structuration économique de filières locales.

148 exploitations ont leur siège sur le territoire de Grand Besançon Métropole (données PAC 2018). Entre 2000 et 2018, 76 personnes se sont installées sur GBM (70% en élevage bovin lait et 30% en production diversifiée), traduisant une relative attractivité du territoire et des installations plus diversifiées que dans le reste du département.

Les productions des exploitations du territoire d'étude du PAT

Source : Chambres départementales d'agriculture du Doubs/Territoire de Belfort, 2017



Recensement des exploitations agricoles selon leur type de production en 2017 (source : PAT 2021)

ZOOM sur des producteurs locaux



Le site maraîcher des Andiers (Chalezeule-Thise)

16 ha avec pépinière d'activités maraîchères et Jardins de Cocagne

Ce site est classé en zone à urbaniser (AU) à vocation économique, avec une convention de 15 ans pour le maintien de la vocation agricole.

La Ferme de Barband (Pelousey)

C'est une exploitation bovine bio reprise en 2020. L'activité a été élargie à l'élevage d'agneaux, de lapins, de porcs, à la culture de légumes de plein-champs

La fromagerie Poitrey (Franois)

Elle transforme 23 millions de litres de lait par an à Franois et produit 50% de la cancoillotte sur le marché national.

... des établissements d'enseignement agricole

- le lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète ;
- l'ENIL à Mamirolle ;
- le CPFFA à Châteaufarine.

Les enjeux

Le développement et la pérennisation des activités agricoles a de multiples effets :

- **Économique** : ce secteur pèse à l'échelle de Grand Besançon métropole dans différentes sphères : nombre d'emplois d'exploitants, d'employés agricoles, mais également en termes de formation : enseignants, lycéens, stagiaires.) et comme tout domaine économique, son développement tient au confortement des filières, dont la formation, mais également à l'organisation des pôles de transformation, de stockage, ... ;
- **Socio-territorial** : au-delà de son évidente fonction nourricière fondamentale, l'agriculture participe à la valorisation du territoire, de ses produits, en circuits-courts par exemple ;
- **Environnemental** : l'agriculture, via des pratiques vertueuses, est un formidable support d'espaces régénérés et porteurs de biodiversité ;
- **Paysager** : l'agriculture joue un rôle majeur en s'attachant à conserver une diversité des paysages agraires, en entretenant les espaces et en maintenant leurs singularités (haies...), en favorisant la possibilité d'un tourisme rural (ressource financière complémentaire intéressante pour les agriculteurs).

Pour ce faire, au-delà de la nécessité de réduire l'artificialisation des terres, il est important de jouer sur d'autres leviers :

- prévoir une localisation des activités agricoles et de leurs bâtiments pour optimiser leur fonctionnement : **éviter l'encastrement des corps de fermes**, veiller au principe de réciprocité pour minimiser les conflits de voisinage ;
- **permettre la mixité des activités** : production et vente de produits de la ferme, chambre d'hôtes, ... ;
- **autoriser les constructions légères** (serre, petit hangar) **sous conditions** (environnementales, d'intégration paysagère...), permettant la pratique agricole en zone naturelle.

Et le PLUi dans tout ça ?

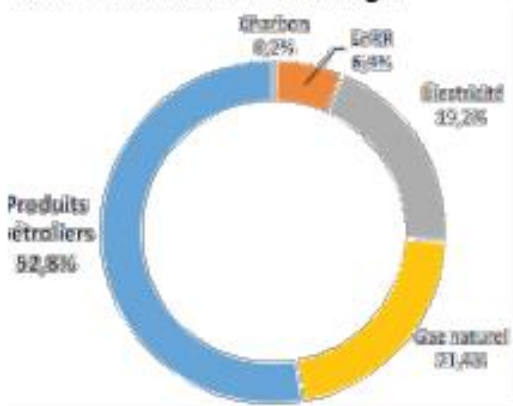
Le règlement du PLUi de la zone A agricole mais également de la zone N naturelle permet d'écrire les règles de localisation, de construction, de recul et de mixité de fonctions pour conforter et diversifier les pratiques agricoles.

Notons qu'un autre outil existe : la zone agricole protégée (ZAP) qui est juridiquement indépendant du PLUi, qui permet de sanctuariser les espaces agricoles fermement et garantit une pérennité d'exploitation aux agriculteurs.



Les énergies renouvelables

Consommation totale d'énergie



Le **Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)** de Grand Besançon Métropole, avec lequel le PLUI doit être compatible a fixé les objectifs suivants, en matière de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables :

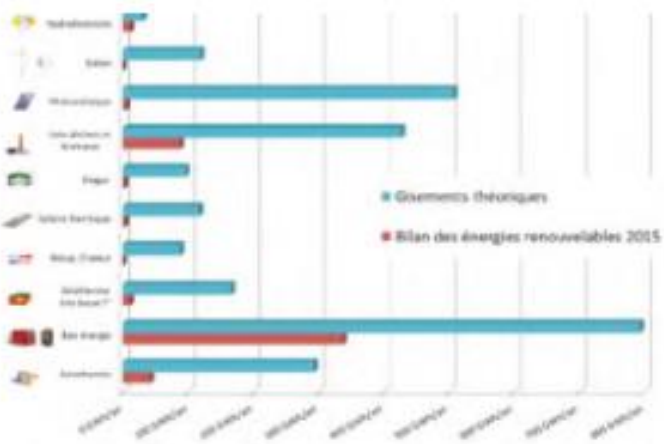
A horizon 2050, l'objectif est de diviser par 2 la consommation totale annuelle d'énergie (5 831 GWh en 2015) et ainsi d'atteindre 2 800 GWh/an.

S'agissant de la **production d'énergies renouvelables**, en 2015, sur Grand Besançon Métropole était produit 5,6 % d'enR, à hauteur de 325 GWh, dont 58 % en bois-énergie et 15 % dans la valorisation des déchets. L'objectif à horizon 2050 est de **multiplier par 9** cette production et d'atteindre 2 800 GWh/an afin de répondre en totalité aux besoins de consommation totale d'énergie.

Et le PLUi dans tout ça ?

Le plan de zonage du PLUi identifie d'une part des espaces dédiés aux projets et à la construction et d'autre part des espaces qui resteront inconstructibles grâce aux zonages N naturel ou A agricole.

Le PLUi par son règlement permettra d'intégrer le développement des énergies renouvelables sur le bâti et les toitures notamment.



L'état des gisements théoriques identifiés par le PCAET cible plusieurs champs, parmi lesquels les plus conséquents :

- le photovoltaïque ;
- le bois énergie ;
- la valorisation des déchets et la biomasse.

Des projets sont en cours de réflexion ou de concrétisation sur Grand Besançon Métropole et au sein des communes témoignant d'un engagement des collectivités :

- **Deux turbines hydrauliques** supplémentaires vont être installées à la papeterie de Boussières et une nouvelle turbine à Thoraie. Par contre, le coût pour remettre en fonctionnement la turbine hydraulique de St Vit est trop important. Elle n'est pas rentable et doit être compensée par du charbon lors des périodes de baisse de débit du Doubs.
- Le projet de **géothermie** sur le secteur du pôle Viotte à Besançon.
- Concernant les **réseaux de chaleur**, une réflexion est menée à Pugey pour la création de petits réseaux de chaleur locaux avec biomasse.
- **L'énergie solaire** est plébiscitée, en priorité si elle est produite sur toiture. A noter quelques projets :
 - la rénovation de la salle socio-culturelle de Novillars avec des panneaux photovoltaïques ;
 - le projet photovoltaïque sur l'ancienne carrière vers les Andiers ;
 - l'installation de panneaux solaires sur la mairie et la maison commune de Chalezeule ;
 - sur le secteur Plateau, plusieurs projets photovoltaïques sont menés, notamment sur des bâtiments publics.

Les enjeux

Face au changement climatique, la nécessité de revoir la manière de vivre sur le territoire est partagée :

- en diminuant les déplacements, et ceux en voiture en priorité ;
- en utilisant son vélo quand cela est possible ;
- diminuer les températures du chauffage dans les logements ;
- en se préoccupant de la provenance des biens achetés pour manger, se vêtir, etc.

Les collectivités publiques doivent en priorité donner l'exemple et enclencher des projets qui soient « impactant ».

Il ne faut cependant pas **minimiser la complexe acceptation par une partie de l'opinion publique de certains projets de développement d'énergie renouvelable**. A titre d'exemple, le projet de création d'une unité de **méthanisation** à Devecey, abandonné en raison de l'opposition de la population, et bien évidemment **l'éolien** qui est très clivant. Cela illustre la difficulté à atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables lorsqu'il s'agit de les traduire dans des projets concrets et spatialisés sur le territoire.

Zoom sur... le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat du Grand Besançon accompagne les habitants et les acteurs (entreprises, associations, communes, ...) vers des pratiques durables : réduire les consommations énergétiques dans les domaines de la mobilité, des bâtiments, réduire les pollutions, ...

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

–

Grand Besançon
Métropole

Se déplacer



Les élus de Grand Besançon Métropole et des 68 communes ont un rôle essentiel pour définir les choix de développement du territoire. Il faut pour cela répondre aux besoins et aux attentes des habitants – actuels et futurs –, tout en mettant en œuvre les orientations définies par les schémas et les politiques publiques de rang supérieur (comme le SCoT ou le SRADDET) et en respectant un cadre législatif et réglementaire en constante évolution (loi Climat et Résilience, trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette en 2050...).

Ce dossier présente une synthèse du travail mené par les élus du territoire en 2021 et 2022, visant à faire émerger les enjeux d'aménagement et les premiers éléments stratégiques de développement du territoire de Grand Besançon Métropole.

Il est composé de 4 fascicules constituant une première synthèse du diagnostic stratégique du PLUi de Grand Besançon Métropole :

- **HABITER**
- **PRODUIRE, CONSOMMER et TRAVAILLER**
- **SE DÉPLACER**
- **PRÉSERVER, VALORISER et SE DIVERTIR**

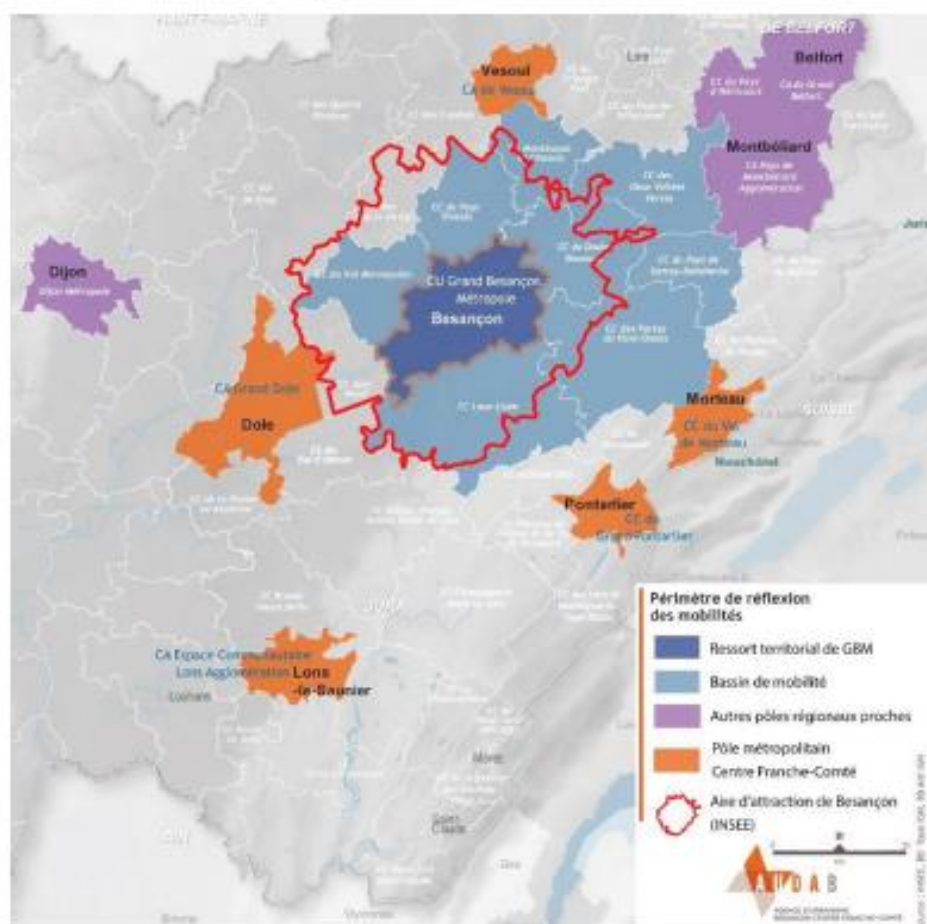


L'offre de transport

Éléments contextuels :

Les enjeux liés aux mobilités dans le Grand Besançon dépassent le territoire de la communauté urbaine. En effet, le pôle d'emplois de Besançon a une aire d'influence dite « aire d'attraction »³ intégrant des communes des communautés de communes voisines, celles de Jura Nord (39), du Doubs Baumois (25), des Monts de Gy (70) et de Loue Lison (25).

Ainsi, bien que le **périmètre d'action** de Grand Besançon Métropole en matière de transport soit limité à celui de ses limites administratives, le **périmètre de réflexion** est quant à lui élargi au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (Grand Besançon Métropole et Val Marnaysien) et du bassin de mobilité autour de Besançon permettant d'assurer une coordination de l'offre de transport avec les intercommunalités voisines.



³ Une aire d'attraction est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

Le territoire du Grand Besançon est irrigué ou traversé par différentes infrastructures ou réseaux de transport

Le réseau routier

- L'**autoroute A36** traversant d'est en ouest le nord de la communauté urbaine, donnant accès à Montbéliard / Belfort à l'est et Dole, Dijon et Beaune à l'ouest ;
- la **RN 57**, traversant le territoire du Nord au Sud et reliant Vesoul à Pontarlier puis la Suisse ;
- la **RN 83**, dans le sud-ouest du Grand Besançon, en direction de Lons-le-Saunier ;
- les routes départementales dont la **RD 673** et la **RD 683** traversant le territoire sur un axe Est-Ouest en direction de Baume-les Dames à l'est et en direction de Dole à l'ouest (boulevards Winston Churchill et Léon Blum à Besançon).



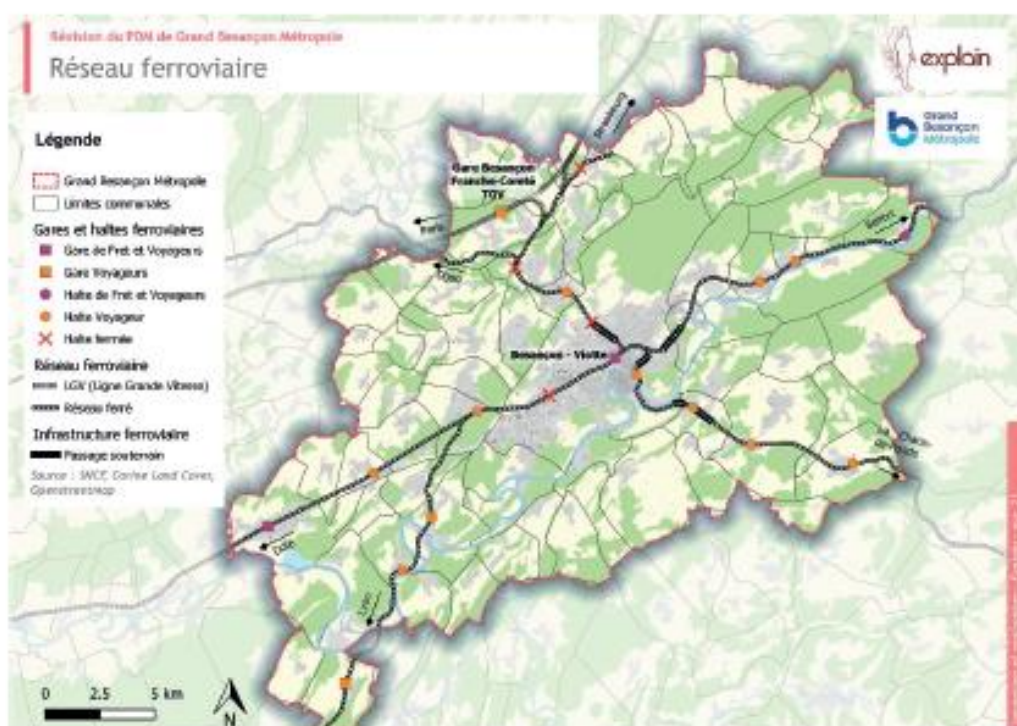
Le réseau aérien

Seul l'**aérodrome de Besançon-La Vèze** permet des voyages d'affaires, du fret et du transport d'urgence (ex : transport d'organes).

Le réseau ferroviaire

Deux gares structurantes :

- **Besançon Franche-Comté TGV**, (située à 15 minutes en train depuis la gare Viotte) desservie par la LGV Rhin-Rhône permettant des liaisons Mulhouse-Paris et Strasbourg-Marseille,
- **Besançon Viotte** avec 2 TGV quotidiens en direction de Paris mais essentiellement une offre TER avec 130 passages de TER par jour ouvré :



Un réseau TER dit « en étoile » centré sur Besançon (gare Viotte) avec 5 branches ferroviaires et 14 haltes ferroviaire reliant le Grand Besançon Métropole aux départements voisins ainsi qu'à la Suisse :

- La liaison **Besançon – Dole – Dijon**, avec un TER à l'heure et une offre plus conséquente aux heures de pointe ;
- La liaison **Besançon-Belfort**, avec un TER par heure et une offre plus conséquente aux heures de pointe ;
- La **ligne des Horlogers**, en direction de Morteau, Le Locle et La Chaux de Fonds ;
- La **Ligne du Revermont**, en direction de Lons-le-Saunier ;
- La ligne reliant la **gare Viotte à la gare Besançon Franche-Comté TGV**.

Les offres de transports collectifs :

Le réseau régional Mobigo :

- 8 lignes régulières en direction de Pontarlier (en direct et via Omans), Quingey (25), Vesoul (70) (en direct et via Devecey et Riaz), Gy (70) et Gray (70) avec un tarif unique à 150 euros le trajet ou un abonnement de 40 euros par mois.

Le réseau urbain Ginko structuré autour :

- des 2 lignes de tramway ;
- des 4 lignes à haut niveau de services dites « LIANES » (L3 : Temis ⇄ Centre-ville ; L4 : Châteaufarine ⇄ Pôle Orchamps ; L5 : St Claude ⇄ Bregille, L6 : à Pôle Temis et Pôle Orchamps) ;
- des lignes complémentaires (lignes 7 à 12 + ligne pour desservir la Citadelle) ;
- des parkings relais (P+R) aux entrées de la ville de Besançon localisés à proximité de des arrêts du tramway et des lianes.

Le **réseau périurbain Ginko** (n°51 à 87), desservant toutes les communes de GBM, avec des services réguliers et sur réservation.

D'autres alternatives à la voiture individuelle :

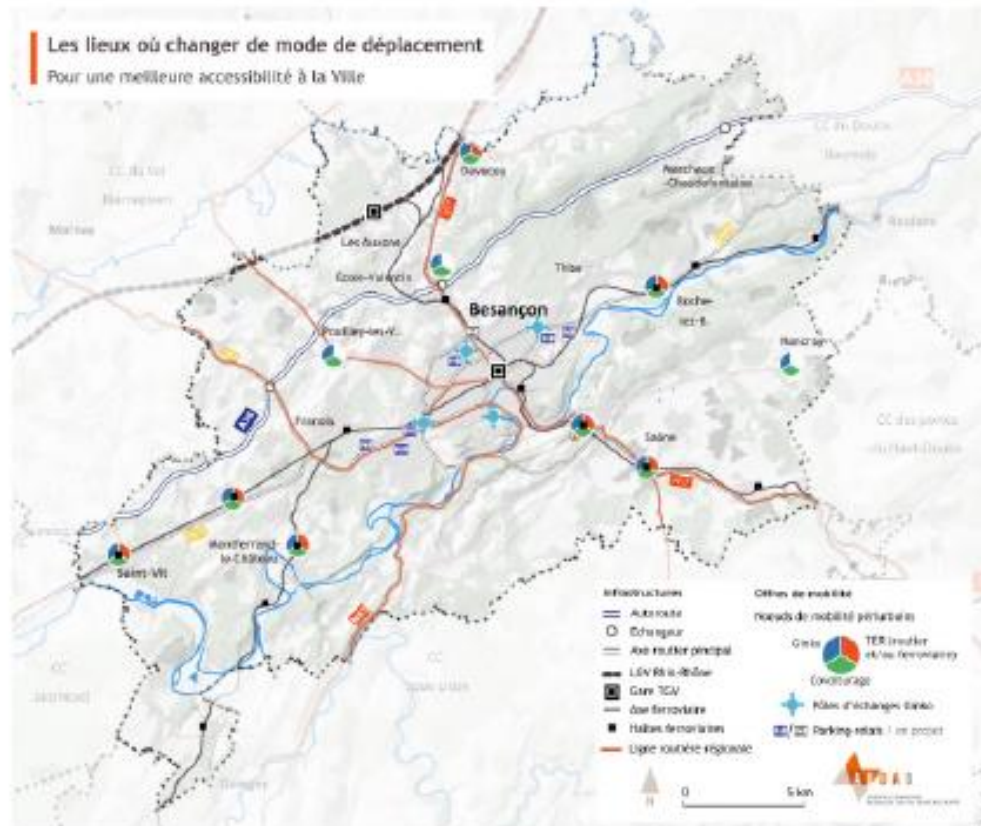
Le réseau cyclable et piétons :

- Un axe cyclable structurant traversant le Grand Besançon Métropole d'est en ouest : l'**Euvéloroute n°6** qui longe le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ;
- **225 km d'aménagements cyclables** (piste cyclable, bande cyclable, voie sur trottoir,...) recensés mais principalement concentrés à Besançon ;
- **86 km de zones de circulation apaisée** (zone à 30 km/h, zone de rencontre à 20 km/h, aire piétonne,...) dans GBM, principalement à Besançon (centre-ville et zone d'habitat dense).

Le covoiturage :

- **4 aires de covoiturage** (Ecole-Valentin, Pouilley-les-Vignes, giratoire de La Vèze, Miserey-Salines) ;
- **2 plateformes internet** de mise en relation (Mobigo et Ginko voit').

Afin de proposer une offre alternative à la voiture individuelle, Grand Besançon Métropole a engagé la mise en place de **nœuds de mobilité périurbains** (10 + 2 en projet) c'est-à-dire des lieux regroupant une desserte ferroviaire, en bus Ginko et un espace de covoiturage.



Les enjeux

Le réseau de Transport en commun du territoire de GBM est performant et les réflexions et analyses menées dans le cadre du **Plan de Mobilité** en cours d'élaboration par Grand Besançon Métropole montrent un intérêt certain des habitants pour les transports en commun, comme cela a été mis en avant lors de l'enquête en ligne menée auprès des habitants en avril 2021.

Des aspects sont certes à améliorer : horaires, cadencement, correspondances, temps de trajets, arrêts plus nombreux...

Néanmoins, vu l'étendue du territoire, la complexité réside dans le juste équilibre à trouver entre la couverture de tout l'espace avec de nombreux arrêts au plus près des quartiers d'habitations, lieux de travail ou commerces et un temps de trajet qui va s'allonger avec le nombre d'arrêts.

Plusieurs pistes d'améliorations :

- les **connexions à créer avec les territoires voisins**, voire la Suisse et au sein de la grande région ;
- le développement d'une **offre de mobilités complète et adaptée** à la diversité des territoires ;
- l'**amélioration du réseau actuel de transport en commun** en fonction des besoins à venir liés à l'évolution de la population de certains secteurs ;
- la nécessité de bien **communiquer sur l'offre proposée** par Ginko, et la problématique des cars / bus sous occupés sur certaines lignes et à certains horaires, quand en parallèle est constatée une sous offre à d'autres endroits et moments ;
- la réflexion autour de la **desserte à terme en tramway** au-delà des Hauts-de-Chazal en direction de Châteaufarine ;
- l'importance d'organiser **une stratégie ferroviaire** au service du territoire, en conciliant l'usage du train avec les autres modes de transport collectif ;
- la nécessité de renforcer le **maillage ferroviaire** existant et de confirmer voire développer de nouvelles haltes ferroviaires (près du CHU, en porte d'entrée Ouest du territoire, notamment) ;
- la réflexion à engager pour **l'aménagement des abords des gares**, victimes de leur succès. Est citée par exemple la saturation du stationnement à proximité de la gare de Saint-Vit avec environ 900 usagers par jour avant la crise sanitaire ;
- le **cadencement des TER** à ne pas organiser uniquement sur les heures des TGV (uniquement sur la ligne entre deux gares) pour être vraiment utile aux habitants ;
- la réflexion à avoir sur le **transport de marchandises** (route et fer) et les plateformes de logistique.

ZOOM sur ... le Plan de Mobilité

Le Plan de Mobilité (PDM), en cours d'élaboration permet de définir des actions pour les 10 années à venir dans le but d'améliorer les déplacements en transports en commun (Ginko), en voiture, à pied ou en vélo... tout en répondant à l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est en cours d'élaboration à l'échelle du Grand Besançon Métropole.

Au préalable, une connaissance fine de l'offre de transport et des déplacements est nécessaire pour bien appréhender la mobilité sur le territoire. Pour cela, deux enquêtes ont été menées auprès des habitants, la première, l'Enquête Ménages Déplacements (en 2018) pour mieux comprendre les déplacements des grands bisonins (pourquoi ? comment ? de où à où ?) et une seconde enquête en ligne en avril 2021 sur les actions à mettre en œuvre en priorité dans le cadre du plan de mobilité.

Les déplacements

Éléments contextuels :

À l'échelle du Grand Besançon Métropole, la mobilité a baissé depuis ces 15 dernières années, phénomène expliqué notamment par le poids du numérique dans les actes d'achat mais aussi dans la façon de travailler ou d'étudier (télétravail, ...). Chaque habitant effectue en moyenne 3,8 déplacements par jour en 2018 contre 4,2 en 2005 (source : EMD en 2018 et en 2005).

Le **principal mode de déplacements** est la voiture sur le territoire du Grand Besançon Métropole pour 55 % des trajets puis le vélo et la marche à pied (34 %).

Depuis une quinzaine d'années, il y a un **recul des modes motorisés** que ce soit la voiture ou les transports en commun, en faveur des déplacements à pied et en vélo. Toutefois, le vélo demeure à ce jour un mode de déplacements pour les loisirs.



55% des déplacements s'effectuent **en voiture** (conducteur et passager)

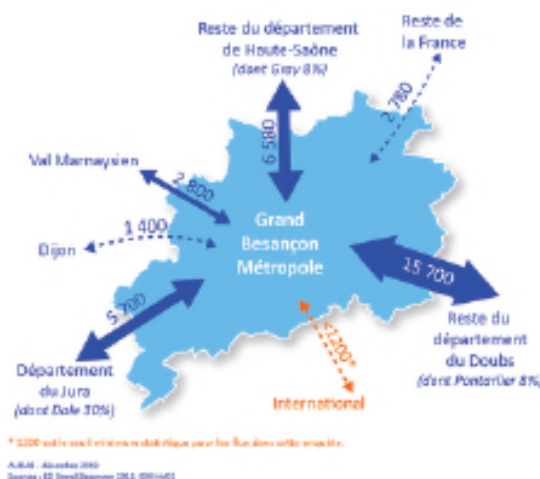


34% des déplacements sont effectués **à pied ou à vélo**



10% des déplacements sont effectués **en transports collectifs** (bus, car ou train)

Source : EMD 2018



93 % des déplacements réalisés par les grands bisontins ont pour origine et destination le périmètre de Grand Besançon Métropole.

5 % des déplacements sont des échanges entre le territoire de l'agglomération et d'autres territoires.

La majorité des déplacements des résidents réalisés en échange avec d'autres territoires sont effectués vers d'autres communes des départements du Doubs (Montbéliard, Morteau, Pontarlier), de la Haute-Saône (Gray et Vesoul notamment) et du Jura (Dole et Arbois).

Les flux domicile-travail, principal motif de déplacement :

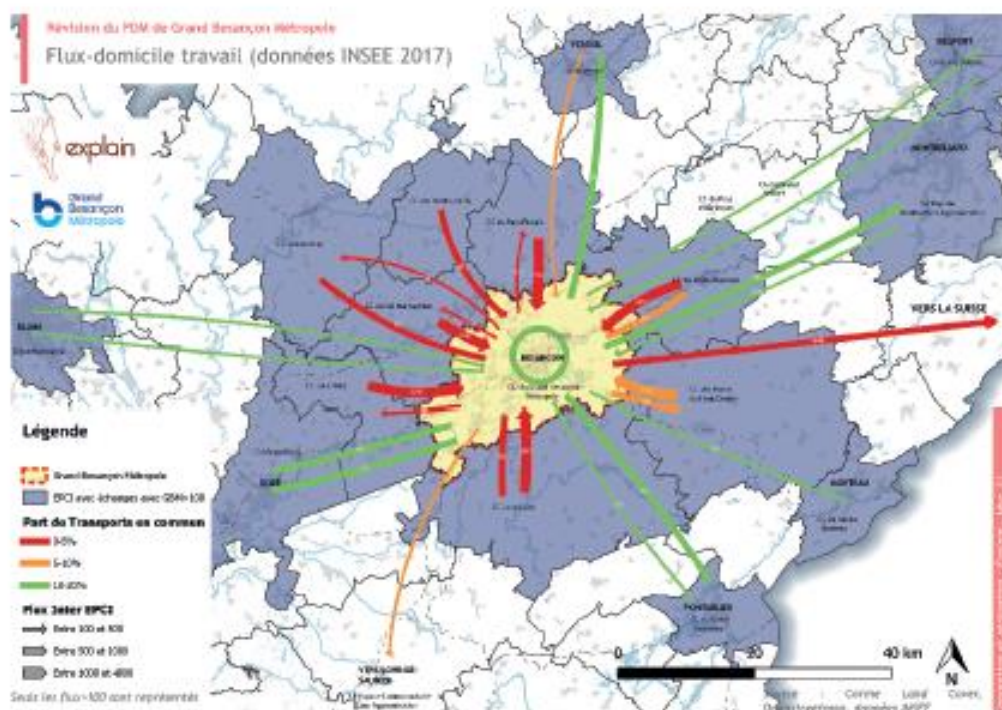
- 67 000 personnes se déplacent au sein du Grand Besançon Métropole ;
- 26 000 entrent sur le territoire de Grand Besançon Métropole pour y travailler ;
- 9 100 en sortent chaque jour (données INSEE 2017).

Parmi les 26 000 personnes qui se rendent dans une commune du Grand Besançon Métropole pour y travailler (essentiellement à Besançon), **80 % sont originaires des intercommunalités voisines** et **20% d'autres pôles régionaux (Dijon, Dole, Vesoul...)**.

Et le PLUi dans tout ça ?

Afin de limiter l'éloignement résidentiel des personnes travaillant sur le territoire de Grand Besançon Métropole, le PLUi aura à cœur de **rendre possible le développement d'une offre de logements** de nature et de typologie variées et bien répartie sur le territoire pour répondre localement aux besoins des ménages.

La **voiture est très largement majoritaire** pour les déplacements en provenance des intercommunalités voisines alors que le réseau TER représentant 10 à 20 % des flux domicile-travail en lien avec les pôles régionaux.



Les flux domicile-études

Le flux entre le domicile et le lieu d'études représente **50 600 déplacements journaliers** au sein du Grand Besançon Métropole. Ce sont essentiellement des flux internes à Besançon. Par ailleurs, **11 300 se rendent sur le territoire** pour étudier et **1700 sortent quotidiennement** du Grand Besançon Métropole pour étudier à l'extérieur. (source : INSEE 2017)

Les enjeux

La question de la **diminution du nombre de voitures en ville** est posée, avec l'enjeu du **développement du covoiturage** et de la localisation des aires dédiées, le plus en amont possible, voire en Haute-Saône. En effet, leur localisation au Nord de GBM gagnerait à être la plus proche possible de la Haute-Saône pour avoir un véritable rôle incitatif. Est cité l'exemple de la ville de Grenoble qui a délocalisé certains de ses parkings-relais à deux reprises, faisant le constat de leur trop grande proximité avec le centre urbain.

La **gratuité des parkings** est également soulevée : il s'agit de trouver le bon équilibre entre tous les modes pour ne pas sanctuariser et rendre inaccessible certains secteurs, et notamment ceux qui sont pourvus en équipements, commerces et services.

Certains secteurs du Grand Besançon ont connu une **augmentation du trafic routier** de manière significative du fait de la périurbanisation.

C'est le cas à Pouilley-les-Vignes, où le trafic routier sur la RD 70 est devenu très dense en raison du développement des communes voisines et de la liaison avec la Haute-Saône que cette voirie permet.

Dans le même esprit, dans le secteur Dame Blanche (Devecey, Cussey-sur-l'Ognon, ...) et dans le secteur Nord (Ecole-Valentin, Miserey-Salines, ...), les aménagements de la RN 57 ont permis de réduire notablement la congestion aux heures de pointe.



source : GBM

S'agissant des modes doux, ils sont à développer autant que possible pour le double objectif suivant :

- Offrir une alternative à la voiture, polluante, bruyante et consommatrice d'énergie fossile (pas valable pour la voiture électrique) ;
- Etre facteur d'activité physique et d'un dynamisme.

Toutefois, considérant la surface et la topographie du territoire, les modes doux ne peuvent être une réponse systématique et exclusive pour les besoins de déplacement quotidiens. Ainsi, il n'est pas envisageable de contraindre ou culpabiliser des habitants qui n'auraient d'autres choix que d'utiliser la voiture.

Plusieurs secteurs se prêtent néanmoins tout-à-fait à cette pratique :

- le cœur de l'agglomération et les liaisons inter-quartiers de Besançon ;
- les liaisons cyclables permettant la jonction avec l'Eurovéloroute ;
- les liaisons entre villages et notamment vers des bourgs où sont présents les commerces, services et arrêts de transport en commun ;

Et le PLUi dans tout ça ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal peut instaurer des Emplacements Réservés (ER) sur des tronçons de pistes cyclables ou trottoirs à créer qui nécessiteraient des acquisitions foncières sur des espaces privés.

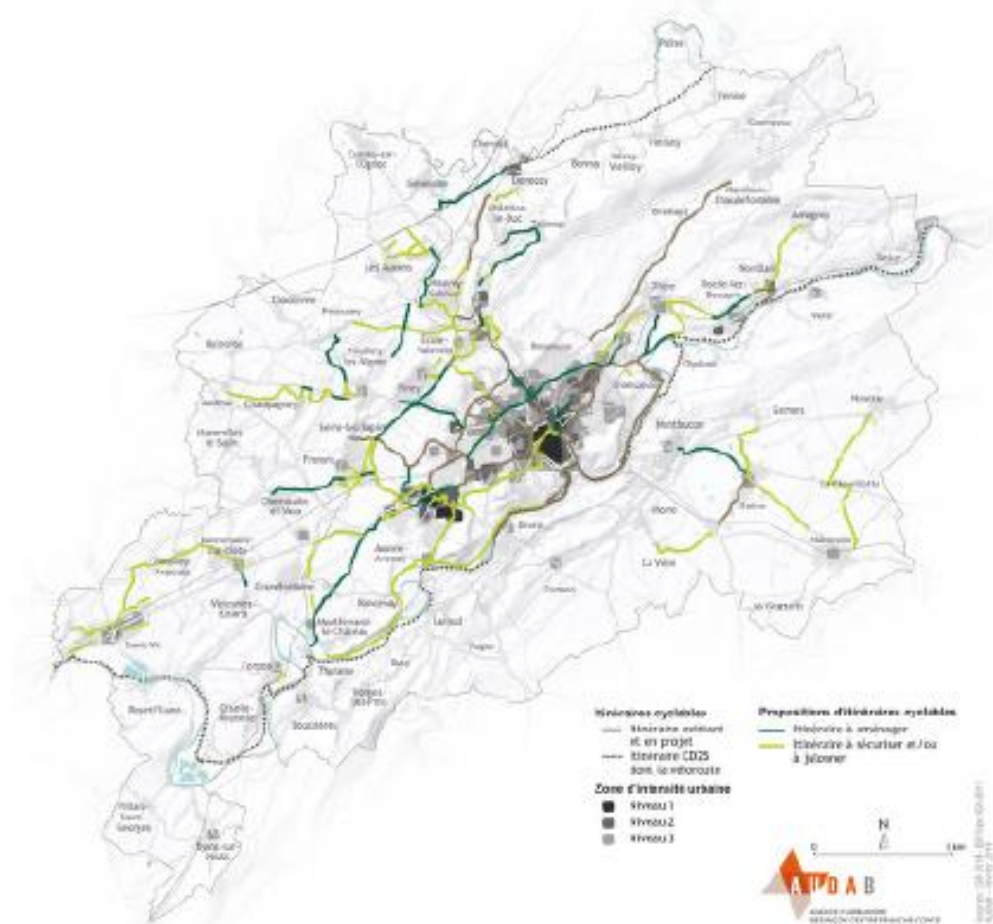
Sur le secteur Ouest (Pouilley-les-Vignes, Dannemarie-sur-Crète, ...), des itinéraires sont à étudier et sécuriser, permettant ainsi de relier les communes de la 1^{re} couronne (Pirey, Serre-les-Sapins) à Besançon.

Les objectifs sont de :

- améliorer l'offre de pistes cyclables sécurisées, la signalétique et éliminer les ruptures d'aménagement (ex : tronçon de piste cyclable qui s'arrête brutalement) ;
- apaiser les circulations dans les centres-bourgs et prévoir l'aménagement de l'espace public en conséquence ;
- développer les liaisons douces au sein des secteurs à vocation d'habitat et d'activités économiques et commerciales.



source : GBM



Itinéraires cyclables inscrits au SDIC en 2019 (source : AUDAB, 2019) - en cours d'actualisation

Zoom sur...

le schéma directeur des itinéraires cyclables de Grand Besançon Métropole

Le schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC), approuvé en 2019 établit pour tout le territoire de Grand Besançon Métropole un plan d'ensemble qui garantit la cohérence et la continuité dans les itinéraires. Compte-tenu de l'étendue du territoire, les travaux d'aménagement et de sécurisation nécessaires des tronçons à créer ou à consolider quand ils existent déjà nécessitent un phasage. De ce fait, la programmation des travaux peut être morcelée et laisser croire à des fins de piste, ce qui n'est pas le cas.

Informez-vous

Exprimez-vous

<https://plui.grandbesancon.fr>



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Diagnostic



Grand
Besançon
Métropole

Grand Besançon Métropole

4 rue Gabriel Plançon

25 043 Besançon Cedex

03 87 88 89



AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTE

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Référente PLUI

Défi Jeunes

IMAGINE LES VILLES ET VILLAGES DE DEMAIN !
pour mieux vivre dans le Grand Besançon



Imaginez les villes et villages de demain !

Avis aux jeunes grand-bisontins ! Enfants, ados, jeunes adultes : Grand Besançon Métropole souhaite vous donner la parole et vous propose un défi créatif et collectif : **imaginer les villes et villages de demain pour mieux vivre sur notre territoire.**

Faites entendre votre voix à l'occasion de l'élaboration du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**. Vous pourrez faire part de vos attentes, vos besoins et vos priorités pour les 15 prochaines années dans tous les domaines qui font notre quotidien : logement, travail, commerces, transports, environnement, loisirs, patrimoine...

Par l'intermédiaire de ce projet ludique, Grand Besançon Métropole veut vous sensibiliser à l'aménagement de l'espace et à l'avenir du territoire où vous vivez et dont vous serez demain les premiers acteurs.

Un vernissage ouvert aux élus et aux habitants du territoire **sera organisé le vendredi 12 mai 2023** (sous réserve) afin que les groupes participants puissent exprimer directement leurs points de vue et leurs attentes, à travers la présentation de leurs productions artistiques et créatives.



En quoi consiste le défi ?

Réaliser une production artistique collective (ou plusieurs productions formant une œuvre collective), accompagnée d'un texte traduisant la démarche, les messages ou les interrogations que vous souhaitez adresser à travers votre création...

Les possibilités d'expression artistique sont larges :

- peinture, dessin, croquis, fresque, ... ;
- vidéo et audio (films, reportage, micro-trottoir) ;
- arts numériques (graphisme assisté par ordinateur, dessin vectoriel, ...) ;

- sculpture, maquette ;
- poème, slam, chanson, saynète de théâtre ;
- expression culturelle
- etc.

« Qui peut participer ?



Du primaire (CM1) au post BAC

Pour relever le Défi Jeunes, vous devez simplement :

- avoir moins de 25 ans,
- habiter, étudier et/ou travailler dans le Grand Besançon,
- former un groupe avec d'autres jeunes.

Les groupes peuvent se constituer :

- soit librement, de façon informelle
- soit dans le cadre de structures existantes :

Écoles primaires, collèges, lycées, établissements spécialisés (IME, ITEP...)

Universités, écoles d'enseignement supérieur, instituts...

Etablissements de formation professionnelle

Structures périscolaires, extrascolaires ou d'accueil collectif de jeunes (MJC, maisons de quartier...)

Associations...



Inscrivez-vous dès maintenant !

<https://plui.grandbesancon.fr/le-defi-jeunes/>

Calendrier : de novembre 2022 à mai 2023 !

- de novembre au 15 janvier 2023 : ouverture des inscriptions pour participer au Défi Jeunes
- de novembre 2022 au 30 avril 2023 : période ouverte pour la réalisation des productions artistiques et créatives par les groupes de jeunes inscrits
- le vendredi 12 mai 2023 (sous réserve) : vernissage de l'exposition de présentation des contributions du Défi Jeunes

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Référente PLUI

Consommer Local

Bientôt un boucher-traiteur à Serre les Sapins

Vous l'avez pu remarquer, puisque le chantier a commencé rue de la Machotte (entre la Mairie et le Monument aux Morts) ; un nouveau bâtiment accueillera prochainement le laboratoire et le magasin d'un boucher-traiteur.



Il devrait être ouvert avant les fêtes de 2023, le nouveau magasin des époux DEFORET dont l'activité est localisée actuellement au centre de Franois. Mais - rançon du succès- ces professionnels réputés de la boucherie et d'une activité de traiteur devaient absolument changer de site pour « voir plus grand ».

Soucieux de ne pas s'éloigner de leur clientèle, c'est sur le périmètre de Franois/Serre qu'ils ont recherché un lieu de nouvelle implantation, en bord de rue, et idéalement sur la RD 108 pour ne pas changer.



C'est ainsi qu'en totale transparence avec les élus de Franois, nous avons pu proposer un site approprié pour accueillir cette activité artisanale et commerciale dans le domaine alimentaire.

Nous l'avons fait dans des conditions attractives afin de soutenir ces jeunes professionnels dans leur démarche, ces conditions comportant en contrepartie l'engagement de conserver une destination alimentaire à l'activité pendant au moins 25 ans.

La perspective d'ouverture de ce commerce de boucherie est une réelle satisfaction, notre commune participant ainsi davantage à la consolidation de l'offre de commerces et de services de proximité à l'intention de tous les habitants du secteur (communes environnantes).

Mais c'est en effet un peu exceptionnel pour les habitants de notre commune qui dépendent essentiellement des services et commerces des communes toutes proches avec lesquelles nous avons, de longue date, assuré la continuité des cheminements « modes doux » (Franois par la rue de la Machotte et par la rue de la Gare et Pouilley les Vignes pour la route de Pouilley).

D'ores et déjà, nous souhaitons à la fois la bienvenue à Xavier et Sonia DEFORET, et un total succès dans leur entreprise.

Présentation de l'entreprise :

- Taille (moyens humains) : 10 personnes
- Activités : boucherie, charcuterie, traiteur (fabrication maison)
- Produits et services offerts : viande locale principalement, charcuterie (fabrication maison)
- Date d'ouverture : prévue en décembre 2023 dans 1 an

Amicale des donneurs de sang bénévoles de FRANCOIS, SERRE et ses environs

2023 Nouvelle année, pourquoi ne pas se mobiliser pour :

Le don de sang et de plasma

Pourquoi le don du sang est-il un enjeu si important ?

- C'est un véritable engagement qui sauve des vies, qui vient du cœur, un "Don de Sang sauve 3 vies".
- C'est un geste vital et nécessaire.
- C'est un geste anonyme et généreux.

Pourquoi le don de plasma est important ?

Le plasma contient des protéines assurant des fonctions essentielles de l'organisme, en particulier l'albumine, les protéines coagulantes, les immunoglobulines et permet aussi la fabrication de médicaments dérivés.

Pourquoi faire appel à de nouveaux donneurs ?

La demande est croissante et les réserves souvent fragiles. Le don du sang est plus fort quand il se conjugue à plusieurs. Donner une fois, c'est déjà beaucoup, mais cela ne suffit pas car le sang ne peut être conservé longtemps. Il est donc capital de rallier de nouveaux volontaires à la fois plus réguliers et plus nombreux.

Comment donner son sang ?

A partir de quel âge puis-je donner mon sang ?

- de 18 ans à 70 ans révolus, peser 50 kgs minimum, (avoir moins de 60 ans pour un 1er Don).
- Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte ou via l'application Don de sang.

- Ne pas être à jeun, muni de sa pièce d'identité ou de sa carte de donneur, disponible dès 2 dons sur l'appli.
- Une femme peut donner son sang 4 fois par an, et un homme 6 fois (nouvelle norme).

Comment le don se déroule-t-il ?

- Accueil par une équipe médicale pour un entretien médical préalable, obligatoire et confidentiel.
- Avec un matériel de prélèvement stérile et à usage unique, analyse Prédon avant prélèvement.
- Prélèvement effectué dans des conditions strictes d'hygiène et de confort, en vigueur actuellement.
- Une collation vous est offerte par une équipe chaleureuse.
- Vous devez respecter un délai de 8 semaines minimum entre deux dons de sang total.

Comment être sûr que votre sang peut être transfusé ?

Par un geste responsable et sincère, par la franchise de vos réponses lors de l'entretien médical.

Où donner son sang ?

Lors des collectes mobiles organisées par notre Amicale et l'E.F.S. pour le don de sang total.

Les lundis

- **02 janvier 2023** - 16h00/20h00 - Salle polyvalente, près de l'église - Pouilley les Vignes

- **27 février**- 16h30/20h00 - Maison d'Accueil Spécialisée "Georges Pernot" - Franois
- **19 juin** - 16h30/20h00 - Salle polyvalente, près de l'église - Pouilley les Vignes
- **14 août** - 16h30/20h00 - Salle des Associations - Franois
- **30 octobre** - 16h30/20h00 - Salle des Associations - Franois

Prenez rendez-vous sur le site EFS : **mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr**, donneur sans rdv accueilli selon affluence, primo-donneur accueilli même sans rdv.

Ou à l'EFS "Maison du Don", pour le Don de Plasma ou Sang total, aussi sur rendez-vous.

Communiqué : Protection des compteurs d'eau contre le gel

Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur les réseaux d'eau potable, ruptures de canalisations ou gel des compteurs. Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace des appareils, en particulier quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

Il est conseillé aux abonnés de mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers, imputrescibles et étanches.

Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité car ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du 1^{er} mars 2022 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ; ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau



Sybert : Promotion des couches lavables



**Vous avez
un super bébé,
mettez-lui
une super couche !**

FAITES DU BIEN A VOTRE BEBE ET A SA PLANETE

Un enfant en couches jetables, c'est environ 5 000 couches de sa naissance à sa propreté, soit entre 1 100 € et 2 000 € de coût global et une facture de poubelle grise qui augmente. C'est aussi un cocktail de produits en contact direct avec la peau de bébé (pesticides,

perturbateurs endocriniens et autres substances cancérigènes)*.

Un enfant en couches lavables, c'est seulement 20 couches de sa naissance à sa propreté, soit entre 600 € et 800 € de coût global. Composées de matières naturelles, voire biologiques, elles sont sans danger et permettent à la peau de bébé de mieux respirer. Et c'est aussi moins de ressources naturelles gaspillées.

En définitif, plus qu'une alternative économique, les couches lavables sont une solution pour prendre soin de la santé et de la planète de votre enfant.



C'est pour toutes ces raisons que le SYBERT vous propose un kit d'essai de couches lavables, pendant un mois, gratuitement !

Inscrivez-vous à une permanence (animée par le service Prévention du SYBERT et l'association Coccinelle) pour retirer votre kit de couches lavables. Il vous permettra de tester librement divers modèles de couches, chez vous, sans vous engager financièrement.

Et si ça vous plaît, le SYBERT vous propose deux solutions suite à la période d'essai :

- Louer un kit de couches lavables (30 € le trimestre),
- Acheter un lot de 5 couches lavables d'occasion (15 € le lot).

Rendez-vous sur www.sybert.fr ou appelez le 03 81 21 15 60 pour plus d'information.

Sècheresse et désordres causés aux immeubles (maisons,)

Nous l'avons déjà évoqué.

Les propriétaires d'immeubles ayant subi des désordres (fissures, déformations de murs et terrasses, etc...) consécutivement à la sécheresse, ont pu obtenir un concours financier de leur assureur pour procéder aux réparations dès lors que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel.

Ce fut le cas à propos de la sécheresse de 2018.

Dix foyers avaient fait connaître leurs problèmes à la mairie (avec photos et note explicative). Nous avons transmis ces dossiers à la Préfecture qui les a elle-même fait suivre au Ministère de l'Intérieur.

Ensuite, c'est par arrêté interministériel du 18 juin 2019 publié au Journal Officiel du 17 juillet 2019 que la commune de Serre les Sapins a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2018.

Dès lors, les intéressés ont disposé d'un délai de dix jours pour produire leur déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

En cette année 2022 à nouveau très sèche, nous n'avons pas enregistré de déboires similaires.

Néanmoins, si votre maison (ou bâtiment) donne des signes évidents de dégradation suite à la sécheresse de cette années 2022, vous pouvez nous les faire connaître (avec photo et note explicative) afin que nous les transmettions à la Préfecture... à toutes fins utiles (sans aucune garantie quant aux suites qui y seront données).

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui

peut se dérouler le mardi de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Mais il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Nouveau !

Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

Mercredi entre 18h00 et 19h00

avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élus concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
- Ou par courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11

Télécopie : 03 81 59 91 41

Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)

Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon

Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20